

Printemps 2011

Numéro 103

Le Trésor des Kirouac

Revue des descendants d'Alexandre de K/voach



Jim Kyrouac (GFK 00246) et sa fille, Rebecca, originaire de l'Illinois sur les traces de leur ancêtre à Huelgoat à l'automne 2010.

Kérouac



Kéroack



Kirouac



Kyrouac



Kérouack



Kirouack

Le Trésor des Kirouac

Le Trésor des Kirouac, bulletin de liaison de tous les descendants d'Alexandre de K/voach, est publié en version française et anglaise et est distribué à tous les membres de l'Association des familles Kirouac inc. Les reproductions d'articles sont permises à condition d'obtenir au préalable l'autorisation expresse de l'Association des familles Kirouac inc.

L'équipe de production du bulletin (par ordre alphabétique)

J.A. Michel Bornais, François Kirouac, Jacques Kirouac,
Marie Kirouac, Marie Lussier Timperley

Auteurs et collaborateurs pour ce numéro (par ordre alphabétique)

Alain Bergeron, J.A. Michel Bornais, Céline Kirouac, François Kirouac,
Marie Kirouac, Gregory Kyrouac, Michael Langlois, Alain Olmi,
André St-Arnaud, Marie Lussier Timperley

Conception graphique

Page couverture : Jean-François Landry
Logo de l'Association à l'endos du bulletin : Raymond Bergeron
Le bulletin : François Kirouac

Montage

Version française : François Kirouac
Version anglaise : Gregory Kyrouac

Traduction et révision des textes

J.A. Michel Bornais, Yolande Genest Bornais,
Marie L. Timperley, J. Brian Timperley

Politique éditoriale

À sa discrétion, le conseil d'administration de l'AFK se réserve le droit d'abrégé les textes qui lui sont présentés. Bien que l'auteur soit le seul responsable de son texte, le conseil d'administration se réserve aussi le droit de ne pas publier un texte (ou une photo, une caricature ou une illustration), jugé sans intérêt en regard de la mission de l'AFK ou susceptible de causer préjudice, que ce soit à l'Association, à toute personne, à tout groupe de personnes ou organisme quelconque. Aucun texte modifié ne pourra être publié sans l'autorisation de son auteur, car il en assume toujours la responsabilité.

Édition

L'Association des familles Kirouac inc.
3782, Chemin Saint-Louis, Québec (Québec) Canada G1W 1T5

Dépôt légal 1^e trimestre 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Tirage

Version française : 150 copies, Version anglaise : 40 copies

ISSN 0833-1685

Abonnement :

Canada : 22 \$; USA : 22 \$ US ; Outre-mer : 30 \$ canadien

Sommaire

Le Trésor des Kirouac n° 103

Le mot du président	3
Nouvelles brèves	4
Mousses et frimousses	6
Sur la route ... avec Jim et Rebecca Kyrouac	7
Rencontre Kyrouac 2010, Illinois	11
Festival Interceltique de Lorient	15
Le frère Marie-Victorin et l'École de l'Éveil	17
Activités de l'Association pour 2011	18
Nom, prénom, patronyme, surnom, renom et renommée	19
Renaissance du magasin de jouets Kirouac	20
Réflexions sur Louise Bernier et Alexandre de K/voach	21
Quelques explications sur la communauté de biens prévue par la Coutume de Paris	25
Sauvegarde du patrimoine photographique des familles Kirouac	26
Quel pouvait être la nature de la succession d'Alexandre de K/voach?	27
Sauvegarde du patrimoine photographique familial	29
Salut Michel!	30
In Memoriam	32
Généalogie et page du lecteur	34
Conseil d'administration 2010-2011	35
Correspondants régionaux	35

LE MOT DU PRÉSIDENT

Dans le dernier numéro du *Trésor*, je vous entretenais d'un objectif que notre association s'est fixé depuis quelques années soit celui de « Vaincre l'oubli ». Dans ce cadre, nous vous fournissions alors un questionnaire pour vous aider à réaliser des entrevues avec les membres de votre famille.

Dans le présent numéro, vous trouverez un article de Michel Bornais dans lequel il vous entretiendra de la sauvegarde de votre patrimoine photographique familial et plus particulièrement de vos diapositives et de vos négatifs de photos 35 mm. Cet article s'inscrit dans la continuité de cet objectif de « Vaincre l'oubli » puisqu'il vise à la conservation de vos souvenirs de famille. Nous vous encourageons à recueillir les témoignages de vos proches et à conserver précieusement ce patrimoine photographique. Et, toujours dans le but de préservation, je réitère la proposition que je vous faisais en décembre dernier, si vous voulez partager vos souvenirs avec les autres membres de l'Association, nous nous ferons un plaisir de les publier dans les pages du *Trésor*.

Permettez-moi aussi de vous réitérer l'invitation que je vous adressais dans ce dernier numéro du *Trésor*, soit celle de vous joindre à l'équipe de rédaction. Soyez assurés que nous serions heureux de vous compter parmi nous!

Dans le présent numéro, vous trouverez aussi le récit de Michael Langlois, conjoint de Rebecca Kyrouac, une descendante K/voach de la région de l'Illinois, qui raconte leur voyage de retour aux sources effec-

tué en août 2010. Souvenez-vous du récit de voyage effectué par Jean-Yves Laurin en 2006 (*Le Trésor* 84, pp. 34-35). Ces deux récits nous permettent de constater que la découverte des origines de notre ancêtre a engendré un nouveau circuit touristique pour les descendants K/voach en Bretagne; ils passent désormais par Huelgoat et Lanmeur plutôt que par Guingamp et Lannilis. Et, à la lecture du récit, vous constaterez que certaines hypothèses tirées de la recherche permettent à l'auteur de mettre en évidence son sens de l'humour. Si un jour vous allez en Bretagne sur les traces de notre ancêtre, faites-nous part de votre propre expérience.

Et... pour vous donner un peu le goût de faire ce voyage en Bretagne, vous pourrez lire dans ce 103^e numéro du *Trésor des Kirouac* un texte d'Alain Olmi (Jean Kersco) sur le Festival Interceltique qui a lieu chaque année à Lorient depuis maintenant 40 ans. Ce texte accompagnait un don à l'AFK d'un DVD monté par monsieur Olmi des images qu'il a tournées lors de la tenue de la dernière édition du festival.

Gregory Kyrouac, un de nos deux représentants aux États-Unis nous raconte aussi dans le présent numéro du *Trésor*, en mots et en images, le rassemblement 2010 des membres de sa famille dont les ancêtres K/ se sont établis en Illinois dans les années 1840. Vous verrez que la compétition sportive entre jeunes et aînés est vive et un élément moteur de leurs rencontres.

Vous pourrez aussi lire dans ce numéro, un article d'André St-Arnaud, vice-président du *Cercle des Jeunes*



François Kirouac

Collection François Kirouac

Naturalistes, portant sur le frère Marie-Victorin et l'École de l'Éveil. Nous vous avons présenté la première partie de cet article le printemps dernier.

Dans *Le Trésor* 102 de décembre dernier, Lucille et Céline vous présentaient un deuxième article inspiré par le dépouillement des *Papiers de Philippe* et portant sur le fils aîné de notre ancêtre. Dans le présent numéro, et comme deuxième article portant sur le fils cadet de Louise Bernier et d'Alexandre de K/voach, je partage avec vous plusieurs réflexions que m'ont inspirées les années de recherche consacrées à Alexandre de K/voach. Je me permets donc une longue introduction à un prochain article où il sera question de son établissement comme cultivateur à Cap Saint-Ignace. Et, si vous désirez apporter quelque chose de supplémentaire à cette réflexion, n'hésitez surtout pas à m'en faire part.

En terminant, je tiens à vous remercier, en mon nom personnel et au nom de tous les membres de ma famille, pour l'expression de vos condoléances lors du décès de mon frère Michel survenu le 7 janvier dernier. Sachez que celles-ci furent

NOUVELLES BRÈVES

HISTOIRE DE JOUETS À NUREMBERG

Par Marie L. Timperley

Dans le présent *Trésor*, vous lirez en page 22 l'article de Céline K/ sur la **Renaissance du magasin de jouets Kirouac** et apprendrez que son propriétaire, André Kirouac, va au **Salon du jouet de Nuremberg** chaque année pour s'y approvisionner parce que c'est la plus importante foire de jouets au monde et elle est réservée uniquement aux professionnels. Voici quelques chiffres pour vous impressionner un peu: on compte environ 2,700 exposants provenant de 63 pays; plus de 76,600 visiteurs professionnels issus de 115 pays; environ un million de produits répartis par catégories et exposés dans douze édifices.

Dans La Presse de Montréal (samedi 5 février 2011, pp. 10-11, Section Vacances/Voyage), j'ai lu avec grand intérêt l'article de Violaine Ballivy, l'une des 2,500 journalistes qui couvraient cet événement. Elle raconte que tout a commencé il y a cinq cents ans dans cette cité médiévale entourée de forêts, qui comptait d'énergiques commerçants et de talentueux artisans. Ils fabriquèrent des jouets en bois que des

marchands itinérants vendirent dans toute l'Europe d'alors. Avec les siècles, le succès entraîna de nouvelles créations et inventions dont poupées, peluches, soldats de plomb, jouets mécaniques en fer-blanc. Au début du 20^e siècle, Nuremberg était devenue la capitale des producteurs de jouets: 5,000 personnes en faisaient leur gagne-pain et les usines de jouets se comptaient par dizaines jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Pour les passionné(e)s de jouets anciens et nouveaux qui pourront se rendre en Allemagne, on suggère la **Route des jouets**. On trouve l'info en allemand et en anglais sur www.spielzeugstrasse.de. Vous pouvez aussi visiter virtuellement: le Musée du jouet à www.museen.nuernberg.de, le Musée de la culture industrielle et le Musée national germanique à www.gnm.de.

Et pour vous procurer les dernières nouveautés, sans traverser l'Atlantique, passez au magasin **Jouets Kirouac** de Québec. Vous serez ravis et vos « petits trésors » aussi.

Photo : François Kirouac



Cette année encore, Michel Bornais, responsable des communications de l'AFK, a été invité à agir comme maître de cérémonie à l'ouverture du Salon des familles souches du Québec qui a eu lieu du 25 au 27 février 2011 à Place Laurier, Ste-Foy/Québec. Michel représentait l'Association des familles Kirouac à cet évènement annuel. De gauche à droite: Yves Boisvert, responsable du bureau de la FFSQ, Michel Bornais, Marie-France Goudreault coordonnatrice des évènements spéciaux à *Laurier Québec*, Kathleen Bilodeau, directrice générale de *Caisse Desjardins Sillery-St-Louis-de-France*, commanditaire principal du Salon, Renée Hudon, codirectrice de *Renée Hudon Parole Publique* et présidente d'honneur du 14^e *Salon des familles souches du Québec*, Pascal-Pierre Paillé, député fédéral de Louis-Hébert, Céline Dion, présidente de la FFSQ, Michel Couture, responsable des évènements à la FFSQ et coordonnateur du Salon, Pierre Léveillé, directeur de *Laurier Québec*.

Photo : Gerald Nicosia



15^e anniversaire du décès de Janet Michelle Kerouac (1952-1996)

Dimanche le 5 juin prochain, à 11 heures, une messe anniversaire sera célébrée en l'église Saint-Louis-de-Gonzague, rue Hollis, à Nashua pour souligner le 15^e anniversaire du décès de Jan Kerouac. Elle était la fille de Jean-Louis (Jack) Kerouac et de Joan Virginia Haverty.

NOUVELLES BRÈVES



Photo : Michele Barker

UNIS DANS LA FRATERNITÉ

Photo souvenir prise par Michèle Barker Kirouac, au Meadowview Senior Complex, de Lewiston, Maine, le samedi, 23 octobre 2010, lors de la cérémonie de remise de décorations en reconnaissance des services rendus alors qu'ils combattaient dans l'Armée Américaine. Assis de gauche à droite : Michael Michaud, membre de la Chambre des Représentants pour l'État du Maine, heureux de se retrouver en compagnie des trois frères Kirouac: Lorenzo, Laurien et Normand Kirouac, tous de Lewiston. Nous n'avons pas réussi à identifier les trois autres vétérans ni l'invité assis à droite. Un article, signé Daryn Slover, a paru dans le *Sun Journal* de Lewiston le 24 octobre 2010 soulignant que des « cousins » du Vermont et du Canada s'étaient déplacés pour cette réception bien spéciale. La salle était comble pour célébrer la bravoure des trois valeureux frères, des cousins de Jacques Kirouac, notre président fondateur.

« Je sais que c'est plus important pour lui d'être ici en compagnie de ses frères que de recevoir ces décorations, » a précisé Don, le fils de Lorenzo, lui même vétéran de la US Air Force et résidant à Greene. Laurien, 83 ans, a combattu en Italie dans l'infanterie durant la Seconde Grande Guerre. Lorenzo, 90 ans, est débarqué en Normandie le 5 août 1944 (voir *Le Trésor* 76, page 18), en qualité de commando, membre de la 80^e Division sous les ordres du général George Patton. Normand, 79 ans, a combattu dans la 25^e division d'infanterie lors de la Guerre de Corée.

AU MUSÉE DE LA CIVILISATION À QUÉBEC UNE EXPOSITION PERMANENTE À VOIR ABSOLUMENT

Si vous prévoyez venir à Québec prochainement, je vous invite à vous rendre au Musée de la Civilisation afin de découvrir une exposition permanente intitulée « **Le temps des Québécois** ». Tout au long de ce parcours, vous aurez le plaisir de croiser à trois reprises le Frère Marie-Victorin. Croyez-moi, ça vaut vraiment le détour...

Bonne visite.

Marie Kirouac

Mousses et Frimousses

Photo : collection Caroline Kirouac



Caroline Kirouac, fille de Jules Kirouac (GFK 00322), et son conjoint Mehdi Georges et leurs cinq enfants, de gauche à droite Léo, 6 ans, et les quatre filles : Lilou, 3 ans, Emie, 11 mois, dans les bras de sa maman, Zoé, 9 ans, assise devant son père, et l'aînée, Kaya, 13 ans.



Les heureux parents, Paul Leblanc et Caroline Bornais, et leurs enfants Julian et Béatrice. Caroline est la benjamine de Michel Bornais et Yolande Genest; Julian et Béatrice sont les arrière-petits-enfants de Léona Kirouac (GFK 00331) et de Lucien Bornais. (Photo : collection Michel Bornais)

N'hésitez pas à nous envoyer des photos de vos mousses et frimousses, nous aimerions bien continuer de publier une nouvelle page dans chaque futur Trésor.



(Photos : collection Michel Kérouac)

Le 7 janvier dernier, à l'hôpital Saint-François d'Assise à Québec, naissait Siméon, le premier enfant de Geneviève Kérouac et d'Olivier Forest. Vous vous souvenez de Geneviève? (*Trésor* 87, 90, 92, 93, 94) C'est notre championne mondiale de swing et la fille de Michel Kérouac (GFK 1405) de North Hatley! Félicitations aux nouveaux parents... et aux nouveaux grands-parents!



Selah Mercy Kyrouac née le 18 janvier 2011 à Urbana, Illinois, EU, est la fille de Kayla Marie Yeagle et de Joseph-Samuel Kyrouac; la première petite-fille de Gregory Kyrouac (GFK 00239) et de Nancy (née Beckman) Kyrouac et la première arrière-petite-fille de Donald Kyrouac (GFK 00238) et de Betty Rehberg Wofford Kyrouac. Photo : Collection Gregory Kyrouac

SUR LA ROUTE... avec Jim et Rebecca Kyrouac

Par Michael Langlois

Traduit et adapté par Michel Bornais

L'an passé, quand j'ai appris que ma cousine, Rebecca Kyrouac, se préparait à accompagner son père, Jim (GFK 00246) en France, au cours de l'automne, je lui ai transmis un courriel l'invitant à consulter la page Web de l'AFK, pour y trouver plus de détails au sujet de notre voyage en Bretagne en juillet 2000. Plusieurs mois plus tard, lors de la rencontre des Kyrouac de l'Illinois tenue au mois d'août, j'ai eu l'occasion de parler avec mon oncle Jim de ce prochain voyage en France et, la semaine suivante, je lui ai fait parvenir des renseignements plus détaillés au sujet du voyage de l'an 2000.

J'avais aussi suggéré, autant à Rebecca qu'à Jim, de prendre beaucoup de photos et d'écrire un article sur leur propre voyage de retour aux sources de la famille de leur ancêtre. Tous deux ont alors décliné l'invitation d'écrire ce récit du voyage. Toutefois, Rebecca m'a informé que son ami de cœur, Michael Langlois, adorait écrire et qu'elle l'encouragerait fortement à écrire un article relatant le voyage. Michael travaille donc depuis ce temps à écrire un livre de son cru. Alors au lieu d'un article inspiré par le point de vue d'un membre de la famille, nous découvrons une perspective observée d'un tout autre angle et rehaussée d'anecdotes amusantes. À vous tous de l'apprécier.

Greg Kyrouac, représentant régional de l'AFK, fuseau horaire du Centre des États-Unis.



Rebecca Kyrouac et son père, James Claude Kyrouac (Photo : collection Rebecca Kyrouac)

Rebecca et sa famille immédiate constituent le centre d'intérêt de ce récit et l'unique raison expliquant ma présence au volant d'une voiture de location Hertz, de marque Hyundai (4 portes, boîte manuelle cinq rapports avec surmultiplication et moteur diesel) qui fait environ 45 milles au gallon (US) sur l'Autoroute (A81/E50) en France, en cette dernière semaine du mois d'août 2010. De Paris, nous roulons vers l'ouest, en direction de Huelgoat, petite ville blottie profondément au cœur de la Bretagne ; périple d'environ cinq heures.

La vitesse maximum sur l'autoroute varie de 120 à 130 kilomètres à l'heure. Ayant déjà vécu en France, je suis donc tout à fait familier avec le comportement routier démentiel en ce pays. Je me dois tout de même de mentionner que j'ai pu observer que les Français feraient maintenant preuve de quelque chose qui m'était jusqu'alors inconnu de leur part : de la retenue. Il y a plus de vingt ans que j'ai quitté La République

Je me nomme Michael Langlois. Rebecca Kyrouac est mon amie de cœur et co-locataire depuis douze ans. Tel que nos patronymes le laissent entendre, nous sommes tous les deux d'ascendance française. Le père de mon grand-père paternel vivait dans le nord de l'État de New York, près de la frontière canadienne. Le patronyme Langlois, qui signifie l'Anglais s'adressait à un Anglais d'origine, mais vivant en France (il faut donc connaître: L'Invasion Normande). Notre famille, comme celle des Kyrouac, a émigré au Québec avant de poursuivre vers les États-Unis d'Amérique.



Lieu d'origine de notre nom de famille à Lanmeur



Entrée de la galerie d'art de Sylvie Bozoc et de Patrice Langlois à Huelgoat située dans un local datant de l'époque de l'Ancêtre

et maintenant, les jours de gloire des maniaques fonçant à plus de 200 kilomètres à l'heure en mitraillant rageusement la voie de gauche de clignotements de phares seraient en apparence révolus ; tout comme l'habitude de griller une cigarette dans un restaurant parisien. Mon Dieu!

Arborant un sourire de satisfaction, je pousse ma vitesse à dix kilomètres au-delà du maximum affiché, ce qui me permet de rouler légèrement plus vite que le flot de la circulation, et c'est alors que j'aperçois un panneau de signalisation s'illuminer, m'avertissant de l'approche d'une caméra automatique contrôlant la vitesse. Dans quel genre de pays peut-on tenter d'intercepter les conducteurs au pied lourd en les avertissant de l'approche d'une caméra de détection installée en permanence? En France! C'est bien là !

La vie est faite d'une foule de petits détails, et ce sont ces petites attentions en apparence banales envers le citoyen, qui me font regretter l'occasion de vivre dans un pays socialiste, un endroit où la population jouit à la fois de soins médicaux gratuits tout en subissant régulièrement les arrêts de travail

des employés de l'État ; mais ayant aussi des avertissements sur les autoroutes qui permettent d'éviter les contraventions. Peut-être que pour eux, c'est une sorte de forfait de société.

Rebecca, 43 ans... je viens tout juste d'en avoir 50, est assise sur la banquette arrière avec Janice, sa belle-mère. Rebecca est la fille de Jim Kyrrouac, de Bourbonnais, Illinois. Jim occupe le siège avant, appréciant silencieusement le paysage. C'est son tout premier voyage en France et hormis une affectation militaire à Francfort dans les années '50, il n'a jamais voyagé à l'extérieur des États-Unis. De plus, il a franchi le cap de ses 70 ans et c'est après avoir pris quelques bières de trop un soir à Bourbonnais, la ville où il a passé la plus grande partie de sa vie adulte, qu'il a appelé Rebecca à Miami pour l'informer de son désir de visiter les terres ancestrales. Paris a alors été mentionnée, mais pas grand chose d'autre. Pas un mot sur la visite de lieux significatifs pour la famille Kyrrouac, pas plus que Le Louvre, la Tour Eiffel, Monsieur Sarkozy ou Utah Beach.

Parlant français et étant familier avec le pays et sa population, j'ai été élu guide du voyage ; la fonction que je craignais. Une semaine avant notre départ, c'est Greg Kyrrouac qui fait son entrée dans le paysage et très rapidement je réalise que pour Jim Kyrrouac, ce voyage de toute une vie doit inclure un élément capital de l'histoire de sa famille.

Après un jour et demi à Paris, ville que Jim semble mépriser presque autant que notre actuel Président, nous atteignons ce Huelgoat, blotti profondément au cœur de la Bretagne. Alors qu'il nous reste encore quelques heures avant le coucher du soleil, nous nous enregistrons à notre petit gîte du passant : *La Mare aux Fées*. Disposant encore de deux heures de clarté, nous partons à pied, histoire d'explorer la ville. Notre première découverte est ce superbe petit lac d'Huelgoat, le lac d'Argent, où personne ne se baigne. À la décharge de ce lac, tout près du centre-ville, il y a un petit pont sous lequel l'eau s'écoule,

formant une cascade qui s'engouffre vivement dans un réseau de galeries formées par de gigantesques moellons de granite et où l'on trouve la Grotte du Diable. Sur ce pont, on a apposé une plaque d'environ deux pieds et demi de large par deux pieds de haut, elle est de granite noir gravé d'inscriptions en caractères dorés. On peut y lire en français : *En hommage à URBAIN-FRANÇOIS LE BIHAN SIEUR DE KERVOAC Fils du notaire royal, François-Joachim Le Bihan Sieur de Kervoac et de Catherine Bizien. Originaire de cette paroisse de Huelgoat, il partit en Nouvelle-France vers 1721 et épousa Marie-Louise Bernier, en 1732 à Cap Saint-Ignace, Québec. Il est l'ancêtre de tous les Kerouac, Kirouac et Keroack d'Amérique. Ce 9 juillet de l'an 2000. Association des familles Kirouac inc.*

Après lecture de la plaque, la prise de quelques photos et une promenade dans ce Chaos de Huelgoat et sa magnifique grotte, nous nous sommes dirigés vers la place centrale de Huelgoat, pour y découvrir l'église mentionnée par Greg dans son courriel au sujet de son propre voyage en ce lieu. C'est alors que nous marchions autour de l'église pour découvrir l'inscription de François Joachim Le Bihan dans la pierre, que j'ai inévitablement mis le



Maison construite sur l'emplacement de la maison des Le Bihan à Huelgoat. (Photo : collection Rebecca Kyrrouac)

piéd dans un énorme tas de crottes de chien. Je ne parviens toujours pas à comprendre pourquoi les Français, tellement obsédés par l'élégance, n'accordent aucune attention à l'importance de ramasser les crottes de leurs chiens. Pendant que je maudis le pays tout entier en tentant de débarrasser ma chaussure de cette matière répugnante, Rebecca et sa famille pénètrent dans l'église. Ils y admirent la verrière d'une des fenêtres, celle qu'aurait payée le notaire Le Bihan ; le premier qui aurait porté la particule *de Kervoach*. En sortant, nous trouvons un feuillet annonçant un concert qui sera présenté en soirée : des instruments anciens... c'est à 20 heures. Alors nous serons de la fête.

À côté de l'église, à l'endroit même où monsieur Le Bihan aurait vécu, se trouve un très vieux bâtiment à l'arrière duquel nous découvrons une galerie d'art. C'est ouvert. Assis à une table remplie de pots de peinture, de pinceaux et de livres, un jeune couple et une petite fille sont à casser la croûte. Je me présente, ainsi que mes compagnons, mentionnant que nous sommes à la recherche d'indices d'actes criminels, présents comme passés, impliquant les Kyrouac⁽¹⁾. Cette mention les fait sourire.

« Oh ! » de répondre la dame, en français, « comme c'est amusant ! Voici mon mari, son nom de famille est aussi Langlois. » La relation Langlois/Kyrouac serait de toute apparence lointaine et assez banale. C'est lors de mon retour à Miami que Greg m'a appris qu'un certain Noël Langlois était l'arrière-arrière-arrière-grand-père de Marie Gezeron qui avait épousé Joseph Kyrouac en 1806. Leur fils, Joseph, qui s'était établi à Bourbonnais, était l'arrière-grand-père de Rebecca. Maintenant, je sais pourquoi Rebecca ressemble à ma soeur et la raison pourquoi les Kyrouac sont tous aussi *sautés*... ils ont partagé des gènes avec ma famille.

Nous faisons le tour de l'immense galerie, admirant les oeuvres d'art exposées : portraits bizarres vaguement impressionnistes. Rebecca prend des photos du plafond qui est vraiment magnifique. De

toute évidence, ce n'est pas le genre d'endroit où vous aimeriez vivre en hiver. C'est la dernière semaine d'août, il ne fait que 15°C et nous portons tous nos manteaux.

« Quand fait-il chaud dans cette région ? » Que je demande à la dame. Et elle de me répondre : « Oh ! Nous avons eu de la température estivale durant la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet. »

« C'est tout ? Deux semaines d'été ? »

« C'est tout. » qu'elle me répond.

C'est alors que j'ai compris pourquoi le jeune Le Bihan était parti de Bretagne, mettant les voiles vers le Québec. Il ne tentait pas de fuir la justice... il y avait ce climat épouvantable.

C'est alors que la dame entreprend de me faire le récit du départ de ce Le Bihan pour le Québec⁽¹⁾. Elle fait mention d'accusations, de poursuites devant les tribunaux, d'usage de fausses identités et avant d'avoir eu le temps de pouvoir réagir à ces propos, je me dois de considérer que l'homme à l'origine de toute la famille Kyrouac aurait peut-être été un menteur et possiblement un repris de justice.⁽¹⁾ *Haut en couleur*, selon l'expression retenue par Rebecca qui relatait plus tard cette légende. Et moi de répondre, « Eh oui ! Dillinger aussi était un personnage haut en couleur. »

En quittant par la porte arrière de la vieille résidence des Le Bihan, Jim Kyrouac suggéra d'aller goûter aux crêpes de sarrasin. (Greg Kyrouac avait insisté pour que nous allions goûter aux fameuses crêpes bretonnes à la farine de sarrasin.) « Rien de tel que la religion pour vous mettre en appétit » de déclarer Jim.

Peu importe où vous jetez un coup d'œil, en Bretagne il y a une crêperie ; immédiatement en face de l'église, au centre-ville, nous allons prendre place dans une très ancienne crêperie où les crêpes sont absolument délicieuses. Le soir même, nous allons assister au con-

cert présenté à l'église. On y trouve une vingtaine de personnes. Nous sommes assis face à l'autel. Il fait froid. La musique débute et je suis transporté à l'époque minimaliste des luths, des flûtes et une traumatisante absence de chauffage central. Après l'interprétation de cinq ou six chants, toute cette musique me semble du pareil au même et je commence à réfléchir à la torture que devait être la vie au 17^e siècle. Probablement qu'à l'époque, cette musique devait être le Led Zeppelin du temps et l'église, le Carnegie Hall des citoyens d'Huelgoat. Il ne faut donc pas se surprendre si les gens mouraient si jeunes. D'un côté plus positif, j'ai réalisé qu'alors, les téléphones portables maudits et les jeux vidéo n'existaient pas ; en y pensant bien, ils en sortaient peut-être gagnants.

Après ce qui m'a semblé être une éternité, le concert se termine enfin et nous nous précipitons de l'autre côté de la rue vers le seul bar/restaurant encore ouvert. L'établissement est géré par un sympathique Anglais et son épouse Française. Assis au bar, accompagné de son épouse et d'un chien Shih Tzu, un petit homme aux allures de lutin manifeste de l'intérêt quant à notre présence à Huelgoat. Sans avoir le temps de réaliser ce qui nous arrive, voilà qu'il devient intarissable, impossible de le faire taire. Il me raconte ses vingt ans passés en Crête et très rapidement, nous en sommes à nous payer réciproquement la traite. Plus nous buvons,

(1) *Michael Langlois fait ici allusion aux raisons qui, selon l'auteur Patricia Dagier, auraient contraint notre ancêtre à quitter sa Bretagne natale pour la Nouvelle-France. Pour bien apprécier l'ironie dont M. Langlois fait preuve et pour découvrir l'autre côté de la médaille, le lecteur est invité à relire attentivement l'entrevue du président François Kirouac publiée dans Le Trésor des Kirouac, numéro 100, printemps 2010. Le texte complet est aussi disponible sur le site Web de l'AFK à <http://www.genealogie.org/famille/kirouac>; cliquer sur l'onglet: « Le point sur la recherche ».*

plus il parle et plus il est submergé par ses émotions. Dans son esprit, nous sommes devenus des créatures d'une espèce rare, pas comme l'homme moderne, nous sommes des gens conscients de ce qui est important dans la vie (la famille et prendre un coup) et qui n'ont rien à voir avec toute cette racaille qui a envahi la planète. Le bonhomme parle et reparle sans arrêt et toujours en français alors que toute la conversation échappe à Rebecca et à sa famille.

En bout de compte, nous faisons nos adieux à tout le monde et nous rentrons à notre hôtel pour un repos ardemment souhaité. À notre réveil, la fenêtre nous présente une image de froid et de brouillard. C'est en fait magique, quelque chose qui évoque le monde des fées et des châteaux.

Après le petit-déjeuner, nous prenons la route vers le nord et Lanmeur. Le temps est superbe, le soleil radieux, et en une couple d'heures nous atteignons les environs de cette ville où nous devons chercher tout et n'importe quoi où serait écrit « Kervoac ».

Nous nous adressons d'abord à un homme dont la maison est située tout juste à l'arrière d'une affiche routière *Kervoac* placée à l'entrée de la ville. Lui aussi, comme la plupart des gens que nous avons croisés, est enchanté de voir des Kyrouac qui ne sont pas recherchés par la justice ⁽¹⁾, mais il peut nous dire bien peu de choses sur l'histoire de cette famille.

Ensuite, c'est la visite à l'hôtel de ville de Lanmeur où une dame particulièrement joviale semble ravie de notre présence et nous explique comment trouver la rue *Kervoac*, dans un minuscule hameau à l'extérieur de la ville. Nous roulons ensuite sur des milles tout autour de Lanmeur, découvrant presque tout ce qui subsiste comme trace de la famille Kyrouac qui soit perceptible à l'œil nu. Des photos de Jim et Rebecca sont prises devant toutes les inscriptions alors que nous poursuivons la recherche pour un Jean-Michel Le



(photo : collection Rebecca Kyrouac)

Église d'Huelgoat où sont inhumés quelques ancêtres Le Bihan

Coat, agriculteur prospère qui, nous a-t-on dit, sait tout sur l'histoire de la famille Kyrouac.

Jamais nous ne trouverons ce monsieur Le Coat, bien que nous ayons pu voir sa jolie nouvelle maison. Nous lui avons laissé une note et ce sera à notre retour à Miami que nous recevrons un courriel de sa sœur, Maryvonne. Greg et le groupe de l'AFK avaient d'ailleurs rencontré Maryvonne lors de leur visite à Lanmeur en 2000. De toute manière, mon impression est qu'ici, nous ne faisons qu'effleurer l'histoire Kyrouac. Tout s'est passé il y a tellement longtemps et personne ne semble se souvenir de grand-chose. Nous arrêtons à un magasin arborant le nom de Le Bihan, et où je passe ensuite une agréable demi-heure en conversation avec un monsieur Le Bihan, qui encore une fois, en sait moins que rien au sujet de ce fameux ancêtre, ou même de son lien possible avec les Kyrouac.

Alors que nous quittons Lanmeur en direction de la Normandie, les sites du Débarquement et du Jour-J, j'entame une réflexion quant au nombre de fois où nous avons rencontré d'authentiques Bretons qui donnaient bien l'impression de ne pas savoir grand-chose au sujet de leur entourage. Vous interpellez les gens au sujet d'une rue ou une plaque mentionnant *Kervoac* et on vous répond

en hochant de la tête : *Non, je n'en sais rien*. Puis vous roulez cinq petites minutes sur la même route et tout est là devant vous. Alors que cela me semble vraiment bizarre, je songe à mon propre quartier de Coconut Grove, à Miami. C'est la partie la plus ancienne et la plus historique de Miami et pourtant je ne connais que quelques bribes de son histoire. C'est alors que je réalise à quel point on peut devenir indifférent à son propre patrimoine culturel. Nous pouvons avoir vécu à un endroit pendant une dizaine ou une vingtaine d'années et ignorer des choses de son propre voisinage qui pourraient nous intéresser grandement... si seulement nous nous donnions la peine de les découvrir. Si je ne devais retenir qu'une seule leçon de cette expérience à Huelgoat et Lanmeur, ce serait celle-là.

(1) *Michael Langlois fait ici allusion aux raisons qui, selon l'auteur Patricia Dagier, auraient contraint notre ancêtre à quitter sa Bretagne natale pour la Nouvelle-France. Pour bien apprécier l'ironie dont M. Langlois fait preuve et pour découvrir l'autre côté de la médaille, le lecteur est invité à relire attentivement l'entrevue du président François Kirouac publiée dans Le Trésor des Kirouac, numéro 100, printemps 2010. Le texte complet est aussi disponible sur le site Web de l'AFK à <http://www.genealogie.org/famille/kirouac>; cliquer sur l'onglet: « Le point sur la recherche ».*

Rencontre Kyrouac 2010

Par Greg Kyrouac

Traduit et adapté par Michel Bornais

Pendant de nombreuses années, la rencontre annuelle des descendants de Louis (GFK 00212) et Malvina Lord Kyrouac s'est tenue en automne, à la ferme d'Alfred (Beau) Kyrouac (GFK 00220), au nord-ouest de Bourbonnais, en Illinois, terre d'accueil depuis 1840 de familles K/rouac et nombreuses autres familles canadiennes-françaises. Il y avait toujours abondance de victuailles et la soirée se terminait par un imposant feu de joie. Alfred (Beau) est décédé en 2003 et, suite à une dernière rencontre à l'endroit traditionnel en 2004, tout indiquait que la tradition avait pris fin.

Quelques années plus tard, ma cousine, Pam Kyrouac Saindon (GFK 00251) et son époux, Jim Saindon, ont convenu d'accueillir la rencontre à leur maison située dans la campagne voisine de Kankakee. Le changement de programme pour des retrouvailles en journée avec beau-



Le train n'est pas uniquement réservé aux enfants! Charlie et Henry Rawlins, Adam Buckley, Carolyn VanderMolen, Ellen O'Gorman, Katie VanderMolen, Claire O'Gorman, Aaron Buckley, et Tim O'Gorman se font tout petit pour profiter d'une ballade en train, preuve qu'ils ne perdront jamais leur esprit de jeunesse. (Photo par Annette Kyrouac VanderMolen)

(Photo par Carolyn VanderMolen)



Tim O'Gorman résistant de toutes ses forces pour ne pas piquer une plonge dans l'infâme «dunk tank» qui a toujours sa place lors des rencontres Kyrouac



(Photo par Carolyn VanderMolen)

Toujours en forme pour une partie de balle, jeunes contre aînés, les cousins Adam Buckley et Michael O'Gorman exercent leur lancer, sous l'œil d'un autre aîné, Kevin Lobue, avant le début d'une palpitante partie de balle-molle familiale.

coup d'activités pour les plus jeunes a permis à l'événement de gagner autant en popularité qu'en importance. Comme activités, il a avait un *dunk tank* ⁽¹⁾ (non chauffé), une piscine (chauffée), un train pour les petits et différents jeux, incluant la partie de balle-molle opposant les jeunes aux aînés.

Pam & Jim possèdent une immense remise, ce qui permet à tous de pouvoir manger à l'intérieur et ne pas avoir à se soucier de la météo ni des insectes. Bien entendu, pour le dîner, un plantureux buffet de poulet rôti contribue au succès de la journée; sans oublier l'abondance de choix de desserts. La journée se termine par le feu de joie qu'on alimente ensuite toute la soirée ; histoire de faire griller hot-dogs et guimauves en quantité. Comme le terrain est vaste, les participants peuvent même camper pour la nuit. Le lendemain matin, il y a des beignes, du café, du lait, des jus et du bon temps pour les campeurs et ceux qui donnent un coup de main au grand nettoyage.

Il y a quelques années, il fut convenu de tenir la rencontre aux deux ans. En 2010, le samedi 7 août était le grand jour. Parmi les 132 participants, plusieurs étaient venus de l'Indiana, du Missouri, de l'Arkan-

(1) *Dunk tank* : Bain forcé dans un bassin d'eau froide entouré d'un grillage; un volontaire est assis au-dessus mais est précipité à l'eau quand une balle frappe une cible.



Le jeu de poches. (Photo par Nancy Kyrouac Styck)



L'intense compétition force Tim Kyrouac, Greg Kyrouac, Kevin Lobue et Bernie Buckley à reprendre leur souffle tout en élaborant une stratégie qui prouvera, une fois de plus, que les aînés n'ont pas du tout l'intention de se laisser battre par les jeunes. (Photo par Carolyn VanderMolen)



Aînés contre jeunes, lors de la partie de balle-molle en 2010. (Photo par Carolyn VanderMolen)

sas et de la Californie. Jeunes et vieux ont eu beaucoup de plaisir à se retrouver ensemble. Avec l'arrivée de la pénombre, nous avons malheureusement constaté que la population de moustiques excédait celle des humains à 100 contre un. Les nuées étaient vraiment consistantes cette année!

En qualité de membre de l'équipe des *old timers*, je dois admettre que celle des jeunes est en voie de constituer tout un défi! Plusieurs d'entre-nous ont largement franchi le cap de la cinquantaine et au moins deux membres de l'équipe adverse étaient des joueurs-étoiles de leur équipe respective de baseball au secondaire en 2010. J'ai même commencé à penser que je deviens trop vieux pour ce jeu. Il y eut même un blessé lors de la partie quand un coup direct a frappé la jambe de notre lanceur, Steve Kyrouac (GFK 00253). Heureusement, lanceur et receveur ont échangé leurs positions, ce qui nous a permis de continuer la partie. En bout de compte, les *old-timers* ont dominé et gagné les deux parties du programme double. Mais j'ai constaté que les jeunes nous attendent pour une revanche en 2012!



Kathy Kyrouac Joubert et son époux Ron préparant leur tente pour la nuit (Photo par Nancy Kyrouac Styck)



Petite pause à l'ombre. (à table, de gauche à droite: Chris Bertrand Vaughn, Kevin Lobue, Theresa Kyrouac Gifford, Regina Bertrand Carroll, Dan Gifford, Pam Saindon; debout de gauche à droite: Fred Gifford, Cindy Gifford et Joann Kyrouac Ruel (Photo par Nancy Kyrouac Styck)



Gregory Kyrouac lance pendant que son beau-frère, Steve Harms, le mari de Susan Kyrouac, attend les balles de pied ferme. (Photo par Nancy Kyrouac Styck)



Quelques membres du clan de Dick Kyrouac (GFK 00258) (Photo par Carolyn VanderMolen)



Petite pause après le repas pour Nancy Beckman Kyrouac, Donna Kyrouac Kubick et Peter Kyrouac. (Photo par Pam Kyrouac Saindon)

FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT

Par Alain Olmi (Jean Kersco)

Le Festival Interceltique de Lorient est né il y a 40 ans de la volonté de ses fondateurs de contribuer au développement de la musique et de la culture bretonne et aussi de s'ouvrir vers les nations d'implantation celte dans les îles britanniques (Écosse, Pays de Galles, Cornouailles, Île de Man, Irlande) mais aussi dans le nord de l'Espagne (Galice et Asturies).

Cela lui a donné une place particulière dans l'ensemble des festivals bretons, mais aussi nationaux dans la mesure où il a su créer un lieu de rendez-vous mettant en scène la Bretagne à côté d'autres nations et ainsi forger un nouveau concept porteur d'échanges : l'interceltisme.

Fort de son succès, l'interceltisme a franchi les premières frontières celtes britanniques et espagnoles pour se tourner vers d'autres lieux où existe également une implantation, plus récente, issue des migrations de ces celtes britanniques et espagnols?

C'est ainsi que l'on a vu arriver des pipe-bands australiens, japonais, brésiliens, canadiens, des joueurs de gaita latinoaméricains et des chanteurs canadiens.

Le défilé

Traditionnellement, le défilé démarre cours Chazelle, près de la gare. Pourquoi ? Parce que le long de la voie ferrée, il y a suffisamment de place pour mettre en formation les différents bagads, et garer les nombreux cars qui amènent les participants non bretons de tous les hôtels de la région. Le total des acteurs du défilé est de l'ordre de 4 000. L'aboutissement du défilé est le stade de Lorient.

Traditionnellement aussi, le défilé est ouvert par le bagad de la base



Tirée du film monté par Alain Olmi et offert à l'AFK

aéronavale de Lann Bihoué, située près de Lorient. Les marins, une fois passés devant la tribune du stade, peuvent rejoindre le bagad de leur ville respective. Voilà pourquoi on peut les voir défiler deux fois devant la tribune.

Les costumes sont récents et quelquefois d'inspiration moderne. Cependant, la tradition est souvent bien respectée. Les coiffes féminines sont typiques. Particulièrement celles de Quimper (les bigouden), un cylindre d'étoffe brodée dont la hauteur a augmenté de décennie en décennie, pour aboutir à la limite de pouvoir entrer dans un bus. Pendant la guerre, ces coiffes pouvaient servir à camoufler bien des choses, en particulier le beurre du marché noir. Malheur si la température faisait fondre le beurre. La coiffe la plus ouvragée est certainement celle de Scaër. Mais il n'y avait pas de représentante de cette ville dans le défilé. A titre indicatif, il fallait plusieurs heures pour repasser et amidonner une coiffe de Scaër. Les costumes bretons ont disparu rapidement pour les hommes, plus lentement pour les femmes, juste après la guerre. Ils

étaient finalement portés pendant les processions et pardons. Le renouveau "celtique" et laïc parmi les jeunes, se matérialise principalement dans le festival de Lorient, mais aussi dans des "fest noz"

Les musiciens jouent du biniou, de la bombarde, du tambour et de la grosse caisse.

Le drapeau breton est récent (entre les deux guerres). Il est noir et blanc, en breton : gwenn ha du (blanc et noir). Il a une bonne similitude avec le drapeau américain. En haut à gauche, une série d'hermines stylisées.

L'origine de l'hermine

Les blasons étaient à l'origine des écus : des boucliers qui permettaient de protéger le guerrier. C'est à l'époque des Croisades que l'on s'est mis à les peindre ou bien à les recouvrir de fourrures. Les animaux dont on se servait pour orner ces écus étaient principalement l'hermine et l'écureuil (vair).

L'hermine est un animal proche de la belette. Cet animal portait alors



Les coiffes bretonnes (tirée du film monté par Alain Olmi et offert à l'AFK)

le nom latin de mus armenia : le rat (ou la souris) d'Arménie. L'origine de l'hermine est donc arménienne !

L'hermine est au duc de Bretagne ce que la fleur de lis est au roi de France. En breton, on écrit : an erminig (litt. la petite hermine : la terminaison -ig est un diminutif, de ermin). Au Moyen Âge, le lis et l'hermine sont des symboles de pureté : le lis parce qu'il est associé à la Vierge, et l'hermine pour la blancheur de sa fourrure. Le nombre d'hermines (11) n'a pas de signification particulière ;

Les bandes du drapeau breton représentent les 9 anciens évêchés,

- les 4 bandes blanches pour la Bretagne bretonnante ou Breizh
- les 5 bandes noires pour la Bretagne galleise ou Bertaëyn

Lors des défilés, le drapeau breton se porte à bras tendu, même s'il y a du vent.

Le spectacle de fin du film

Le spectacle de fin du film ne fait pas partie du festival interceltique, mais il a semblé intéressant de le lier au défilé. Il fait l'objet d'un

DVD. Par ailleurs le défilé est le début d'une série de concerts, etc, qui occupent Lorient et ses environs pendant une dizaine de jours, chaque année, début août.

L'association

Le Festival Interceltique de Lorient est une association loi 1901 dont les buts sont :

- d'organiser annuellement le Festival Interceltique de Lorient et d'assurer une permanence culturelle à l'année
- de contribuer à la promotion de la culture bretonne et celtique, et ainsi de promouvoir, tant au plan national qu'international, l'image du pays de Lorient, du Morbihan, de la Bretagne et des pays celtiques,
- de participer au développement des échanges avec les pays celtiques et tous les pays et régions intéressés par ces cultures.

Pour remplir ses missions, le FIL bénéficie de moyens supplémentaires :

- un immense réservoir de bénévoles (environ 900) assurant des responsabilités opérationnelles pendant le Festival
- un renfort de stagiaires (de mars à

août) en fonction des besoins de l'organisation.

- des personnels professionnels appointés pour assurer des tâches très spécifiques

Pérennité

Le Festival Interceltique de Lorient est un acteur culturel qui ambitionne de vivre au delà des dix jours de son édition estivale en août.

C'est pourquoi, elle développe de plus en plus des actions et activités en cours d'année destinées au grand public, mais également à ses différents partenaires.



Tirée du film monté par Alain Olmi et offert à l'AFK

NDLR Nous vous invitons à visiter le blogue de M. Olmi à: <http://dakerscocode.blogspot.com>

Le frère Marie-Victorin et l'École de l'Éveil

Par André St-Arnaud

Suite et fin

La première partie a paru dans *Le Trésor* numéro 99, printemps 2010

Ce n'est qu'à l'automne 1945, grâce à un récital donné au profit de l'Éveil par une ancienne élève, Mimi Jutras, âgée de 10 ans et grâce aussi au concours de l'École du Meuble⁽¹⁾, que l'Éveil fut meublée. Peu à peu, selon les prédictions du frère Marie-Victorin, l'Éveil devint un foyer pédagogique spécialisé, dans un environnement entièrement adéquat.

L'Éveil possède, outre un mobilier en bois canadien, des plantes vivantes, des volières habitées par vingt-cinq oiseaux, huit aquariums, des rongeurs tels que cobayes (cochons d'inde), hamsters et petit-suisse (tamia), trois tortues, etc.; des tableaux d'enseignement originaux et un abondant matériel spécialisé rapporté de nombreux voyages d'études.

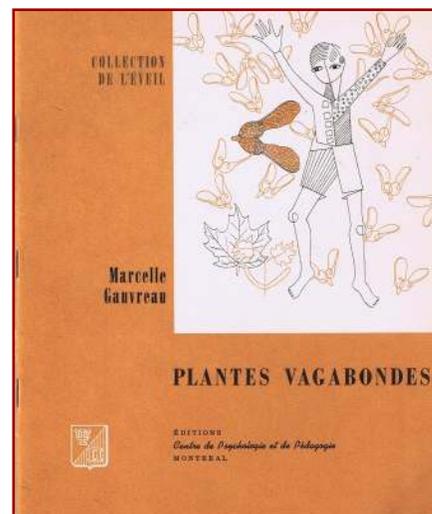
L'École a toujours été d'une activité débordante car les cours diffèrent chaque année. Les leçons traitent de sciences naturelles rattachées à la géographie, à l'histoire, à la botanique, à la chimie, à la biologie, etc., sont animées et illustrées avec le plus grand soin et sont bien adaptées à l'âge des élèves. Elles procurent au jeune des connaissances qui le préparent à la classe, laquelle, par contraste, lui donnera peut-être un peu la nostalgie de l'Éveil. Les cours sont offerts du printemps à l'automne.

De 1947 à 1953, l'Éveil a organisé sept parades publiques dans les al-

lées du Jardin botanique. Ce genre de parade était une innovation à l'époque car plus de cent petits élèves portaient fièrement d'ingénieux costumes qui leurs permettaient de vivre les cours reçus pendant l'année. Citons quelques thèmes de ces défilés : fleurs, fruits et légumes; les races; les Nations Unis; Frère Marie-Victorin et ses disciples; la nature aux quatre saisons; la ferme joyeuse; la Société Royale d'Astronomie; le cirque; personnages de l'histoire du Canada; contes de Bambi et de Blanche-Neige; hommes de profession et de métier; communautés enseignantes, etc. Le cortège se terminait chaque fois par un petit "mairie de Montréal" qui saluait la foule avec enthousiasme.

Dans son dernier rapport de fonctionnement, le Cercle des Tout-Petits mentionne que 158 élèves, garçonnets et fillettes de quatre à sept ans, ont suivi les cours de l'Éveil en 1955-1956. La directrice a été aidée par deux jardinières d'enfants spécialisées en sciences naturelles : Mlles Pauline Tishcoff et Paule Picker. L'École a pu ainsi réaliser l'un de ses rêves les plus chers : aux trois cours d'une heure par semaine, ajouter pour les petits de 2^e ou 3^e année à l'Éveil, un cours complémentaire de deux heures, avec travaux d'application autour du sujet de la leçon. Ce dernier cours est réservé à seize élèves seulement. Les 158 élèves ont suivi cette année-là :

57 cours de sciences naturelles en général
39 de botanique
8 de zoologie
4 d'astronomie
16 cours avec expérience



Plantes vagabondes
(collection : André St-Arnaud)

8 cours en plein air
91 séances de projections
8 de cinéma
18 séances de jeux éducatifs sur les plantes et les animaux
56 danses, rondes et chansons
44 mimes et séances de culture physique servant de récapitulation au cours
8 séances d'initiation musicale et audition de disques
Préparation de dix centres d'intérêt avec l'aide des élèves
1 cours préparatoire de dessin et coloriage sur l'histoire naturelle
12 séances de travaux à la gouache
6 de plasticine
6 cours de fabrication d'objets
8 cours de pliage, découpage et montage
1 séance de peinture tactile
22 cours spéciaux de diction et de chant spécialement adaptés à l'Éveil
11 visites éducatives
1 fête de l'arbre au Jardin botanique
1 visite au Jardin zoologique de Granby

(1) L'école du meuble, situé au 1097 rue Berri, à Montréal, était sous la direction de Jean-Marie Gauvreau (1903-1963), le frère de Marcelle. (SOURCE : http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_du_meuble_de_Montr%C3%A9al)

Chaque élève a fait à la maison trente devoirs, ce qui représente pour l'année un total de 11,205 devoirs revus et corrigés par les professeurs.

En 1957, l'École de l'Éveil s'installe à l'Institut Cardinal-Léger, sur la rue Beaubien à Montréal, ouvre une autre école à Ville d'Anjou, puis publie son deuxième livre de la collection de L'Éveil, destiné aux jeunes, *Plantes vagabondes*.

En 1961, Marcelle Gauvreau anime une émission de télévision intitulée *L'Éveil* diffusée à Télé-Métropole. En 1965, l'École déménage à la Fédération nationale de la Saint-Jean-Baptiste, sur la rue Sherbrooke. L'année suivante, on retrouve des écoles à St-Léonard, Rosemont (Montréal) et Duvernay (Laval).

Le 16 décembre 1968, Marcelle Gauvreau décède, mais la magnifique oeuvre qu'elle fonda en 1935, se poursuit avec Sœur Irène Fournier qui, en septembre 1969, fonde une École de l'Éveil à Rimouski. Enfin en novembre 1971, Sœur Marie-Claude Duhaime, o.p. fonde le *Studio l'Écrin* à Roxboro ⁽²⁾.

Aujourd'hui il n'existe plus d'écoles de l'Éveil et le Studio l'Écrin a aussi fermé ses portes quand les écoles primaires ont offert la classe de pré-maternelle.

(2) Note de la traductrice, M.L. Timperley. Quelle surprise d'apprendre, après tant d'années, que le *Studio l'Écrin* de Roxboro est un rejeton de *L'Éveil*. La famille Timperley a habité Roxboro de 1966 à 1994, et trois des quatre enfants ont fréquenté le merveilleux *Studio l'Écrin* entre 1972 et 1990.



Sœur Marie-Claude Duhaime, avec des jeunes du Studio l'Écrin (Archives CJN)

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION POUR 2011

Rassemblement annuel

Depuis la première grande rencontre Kirouac de 1980, les rassemblements annuels se sont poursuivis, incluant trois en Nouvelle-Angleterre: 1984, 1991 et 2001. Cette année, pour une première fois, **ce sont les Kyrouac, Kerouac, Curwick, Curwack et Burton de l'Illinois, tous descendants de Kirouac du Québec installés en Illinois depuis 1840, qui invitent tous les K/s du Canada et des États-Unis** à venir les rencontrer. Greg Kyrouac et son équipe nous confirment que ce sera les 18-19 juin 2011. Inscrivez ces dates sur votre calendrier. Vous recevrez bientôt une lettre d'invitation avec tous les renseignements utiles. D'ici là pourquoi ne pas profiter d'une visite virtuelle de Kankakee, Illinois, pour vous mettre en appétit.

Musée ferroviaire canadien

Vous savez combien les trains ont joué un grand rôle dans la vie des familles Kirouac. « Gros chars » et miniatures sont fascinants alors une **journée familiale** au **Musée ferroviaire canadien** de St-Constant, près de Montréal, nous semble l'activité parfaite pour petits et grands. Une visite virtuelle du Musée ferroviaire vous convaincra : <http://www.exporail.org/public/index.asp>.

Dès que la date sera confirmée, vous recevrez une lettre d'invitation. L'AFK étant obligé de tenir son assemblée générale annuelle au Québec, nous prévoyons réserver une « petite heure » en début de journée pour tenir notre AGA.

Au plaisir de se rencontrer en Illinois et à St-Constant.

Le conseil d'administration

NOM, PRÉNOM, PATRONYME, SURNOM, RENOM ET RENOMMÉE

Par Marie Lussier Timperley

Il y a quinze ans, Germain A. Lussier⁽¹⁾, publiait à compte d'auteur: **JACQUES LHUISSIER et ses descendants en Amérique du Nord – 330 ans d'histoire**. Ma mère, Françoise Gougeon-Lussier, lui avait fourni les données généalogiques. Elle avait relevé tous les mariages Lussier (+naissances & décès) depuis l'arrivée de l'ancêtre en 1664 et une énorme quantité de collatéraux, environ 15,000 fiches écrites à la main en vingt-deux ans!

Pour l'instruction de ceux qui viennent après nous CES NOTES sont affectueusement dédiées à la mémoire de ceux qui nous ont précédés. Cette dédicace inscrite par l'arrière-petit-fils de Léon Solyme Le Brice de Keroack⁽²⁾ représente aussi la philosophie de notre Association et, je crois, concorde en tout point aux buts du *Trésor des Kirouac*.

PATRONYME

Le nom de famille se rattache généralement à un ancêtre mâle, écrit l'auteur et il cite Balzac : *Jadis les gens du peuple n'étaient connus que par un sobriquet tiré de leur profession, de leurs pays*. Pour orner la couverture, vingt-trois graphies différentes du patronyme Lussier. C'est bien moins que les 45 graphies du patronyme Kirouac en page 11 du *Trésor* 99. Le premier chapitre explique donc l'origine des noms et prénoms selon le *Dictionnaire étymologique des noms de famille et des prénoms de France* d'Albert Dauzat⁽³⁾ publié par la Librairie Larousse (Paris); première édition: 1951.

PRÉNOM & NOM

Je cite G. Lussier: ... *les prénoms d'abord, et les noms de famille ensuite proviennent aussi des métiers, des attitudes et de l'apparence physique, des tics, des lieux d'habitation, etc. des gens. Autrement dit, on désignait un individu par le trait particulier ou dominant qui le caractérisait le mieux. C'est assez subtil et parfaitement conforme aux lois du « bon sens ».*

Voilà pour le nom, mais que pouvait faire de l'épellation un peuple presque entièrement illettré? Et que dire de ceux qui sachant écrire, de par leur profession, ont écrit notre nom (Lussier) de tant de façons différentes? D'autant plus que l'orthographe traduisant l'expression phonique des mots, variait d'une région à l'autre.

La forme actuelle la plus courante est « Lussier », mais on écrit aussi 'Lucier' et qu'importe d'ailleurs? Ce sont les sons qui comptent, et ce qu'ils suggèrent. On a longtemps écrit 'L'Huissier', qui se rapproche le plus de l'origine du nom, formé comme on le sait de « huis » (porte) et d'un suffixe (sier) indiquant un métier, une profession ou une fonction. Dans ce cas, s'agit-il ici de celui qui s'occupe d'une porte? Peut-être?

Selon les dictionnaires (Larousse et Robert) le mot 'huissier' a plusieurs sens, sans rapport évident entre eux. Ainsi, vers l'an 1320, il signifiait : 'gardien qui se tient à la porte d'un haut personnage pour annoncer et introduire les visiteurs'... Ou tout simplement 'portier', officier dont la charge principale était d'ouvrir et de fermer une porte, 'Huissier de la chambre du roi'. (C'est sans doute là le plus près de l'aristocratie que s'est approchée notre famille: sa noblesse était ailleurs, dans le travail)... » Les parenthèses sont aussi de G. Lussier.

TRANSFORMATIONS MULTIPLES

Au tout début il n'y avait que des prénoms. Plus tard les noms ont été transformés selon l'origine des mots qui les ont inspirés et le même nom utilisé dans différentes régions de France était influencé et souvent transformé par la langue régionale ou du pays limitrophe. Non seulement la graphie varie localement mais la perception du son diffère selon l'oreille de celui qui l'entend. Celui qui dit son nom ignore comment l'épeler et celui qui l'entend l'écrira au meilleur de sa connaissance. Il est aussi intéressant de savoir qu'en France, c'est l'apparition du livret de famille en 1870 qui fige définitivement l'orthographe de tous les patronymes. ⁽⁴⁾ Et maintenant peut-on en-

core s'étonner qu'en Nouvelle-France, avant 1870, le choix d'un patronyme et sa graphie aient tant variés et souvent de façon bien pittoresques? De plus, ma grand-tante racontait qu'avant d'épouser Adjutor Hamelin dit Laganière, en 1894, ce dernier avait du choisir entre Hamelin ou Laganière car une nouvelle loi au Québec venait d'être passée à cet effet. Au XXe siècle les Canadiens français se plongèrent dans la généalogie pour découvrir leurs racines et combien croyaient avoir des ancêtres nobles pensant que le *dit* entre les deux noms de familles de leur ancêtre tenait la place de la noble particule *de*. Les déceptions furent grandes et nombreuses.

SURNOM, RENOM & RENOMMÉE

Quant aux surnoms utilisés par tout un chacun en Nouvelle France, du plus humble au plus grand, beaucoup a déjà été écrit sur ce fascinant sujet. Combien au cours des siècles passés ont adopté un nom ou un surnom simplement pour mieux atteindre renom et renommé? Et pourquoi pas? Si le nom reçu à la naissance ne peut engendrer le renom espéré ou convoité, alors qui n'a de cesse de choisir un surnom qui lui permettra d'atteindre la renommée. *Nihil nove sub sole!* Disait mes professeurs de latin et nous comprenions qu'il n'y a rien de nou-

(1) *Le Trésor des Kirouac*, #75, mars 2004, p.33

(2) *Le Trésor des Kirouac*, #75, mars 2004, p.33 et #84, juin 2006, p.22

(3) Albert Dauzat (1877-1955) [linguiste français](#), directeur à la V^e section de l'[École pratique des hautes études](#), ses travaux d'[onomastique](#) font toujours autorité. Ses ouvrages sont considérés comme pionniers pour la France dans le domaine de la [patronymie](#) et de la [toponymie](#) scientifiques. (Wikipedia)

Renaissance du magasin de Jouets Kirouac

Une boutique **Jouets Kirouac** a ouvert ses portes récemment aux Galeries de la Capitale à Québec. Les clients de ce centre commercial, dont plusieurs Kirouac, ont eu une heureuse surprise en découvrant ce magasin sous l'enseigne **Jouets Kirouac, spécialiste depuis 4 générations!**

Une cueillette d'informations auprès de la direction me permet d'en savoir le court et le long. Renseignée de première main, je puis en parler avec une certaine fierté puisqu'il s'agit du retour d'un commerce connu de vieille date à Québec. En effet, disparu du marché depuis 2004, le nom Kirouac réapparaît en 2010 pour poursuivre dans la spécialité lancée par le fondateur du premier magasin de ce nom, situé rue Saint-Jean à Québec.

Un bref retour dans l'histoire nous ramène en 1888, année où Joseph-Arthur Kirouac (GFK00494) ⁽¹⁾, ancêtre des propriétaires actuels ⁽²⁾, fondait son commerce. On y vendait livres, papeterie, articles de bureau, jeux, etc. Au fil des ans, l'accent est mis sur l'importation de jouets, de poupées allemandes et françaises et de trains électriques. La nature du commerce est établie et sera respectée par sa descendance au cours des

décennies couvrant plus d'un siècle jusqu'à 2004.

La nouvelle boutique **Jouets Kirouac** ⁽³⁾ présente une grande variété de jeux de société, québécois et européens, des jeux de construction, des jouets, en particulier pour les tout-petits et de belles poupées d'Espagne et de France, dont plusieurs gammes exclusives à ce commerce. Annuellement, c'est au *Salon du Jouet de Nuremberg* en Allemagne (le plus important d'Europe) que l'on effectue d'importants achats, m'informait André Kirouac (GFK00520), maître d'oeuvre de l'entreprise. Force est de constater qu'encore aujourd'hui la boutique Kirouac reflète la philosophie du fondateur: se démarquer par des produits de qualité originaux, qui répondent aux désirs de la clientèle québécoise.

L'expression consacrée, **Kirouac les jouets**, utilisée couramment signifie bien que ce commerce est connu depuis plusieurs générations. Il m'arrive fréquemment qu'on me demande si je suis de cette famille Kirouac et c'est avec satisfaction et fierté que j'affirme alors être la petite fille de Joseph-Arthur Kirouac,



Carte professionnelle de la boutique de Jouets Kirouac

le fondateur. Et l'expression est là pour durer avec l'avènement de **Jouets Kirouac** qui pourrait bien afficher un jour ... depuis cinq générations.

Céline Kirouac (GFK00563)

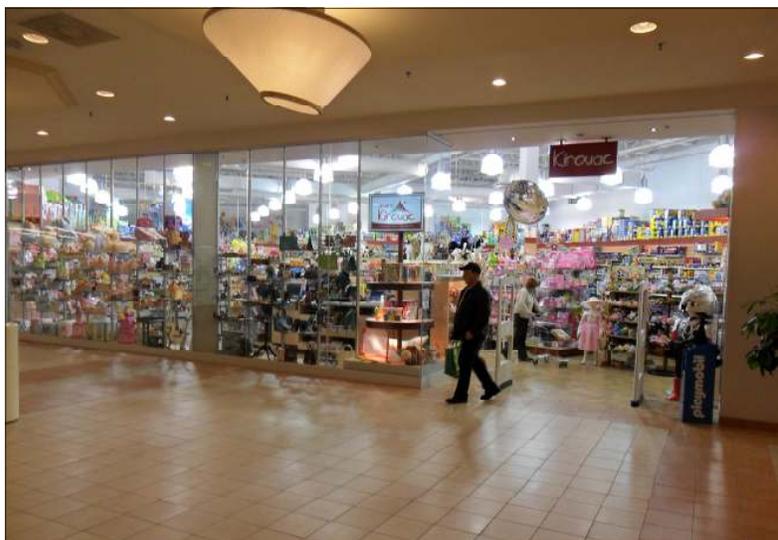
(1) *Le Trésor des Kirouac*, numéro 92, pp. 17 à 19

(2) *Consortium propriété de Jean-Luc Kirouac (GFK00552), Thérèse Hébert-Kirouac et André Kirouac*

(3) *JOUETS KIROUAC, Galerie de la Capitale, 5401 boulevard des Galeries, Québec, G2K 1N4*



Logo de la boutique de Jouets Kirouac



Façade de la boutique de Jouets Kirouac aux Galeries de la Capitale à Québec

Réflexions sur Louise Bernier et Alexandre de K/voach

Mise en contexte relative à la vie de leurs deux fils

par François Kirouac, responsable du dossier de généalogie de l'AFK

Depuis fort longtemps déjà, j'ai l'impression que les deux fils de notre ancêtre vécurent dans une relative aisance financière. Sans avoir été « riches », il me semble néanmoins qu'ils se soient fort bien tirés d'affaire.

En effet, on constate dans les données du recensement de 1762 que les deux fils de notre ancêtre ont chacun deux domestiques mâles de plus de quinze ans à leur emploi. Certes plusieurs habitants en ont, mais pas tous. De plus, les deux frères sont déjà propriétaires de leur propre terre. Simon-Alexandre acheta sa première terre à l'âge de 25 ans et Louis possède déjà la sienne dès l'âge de 21 ans. Rappelons-nous que Simon-Alexandre paie comptant cette première terre et remet sept cents soixante livres au vendeur au moment de la signature du contrat⁽⁰¹⁾. Sachant que « *le salaire moyen des laboureurs, soldats, bêcheurs et scieurs de long, se situaient au bas de l'échelle salariale des engagés, à 60 livres par année* »⁽⁰²⁾, on apprécie d'autant plus le fait que Simon-Alexandre, à 25 ans seulement, détient un montant fort appréciable entre ses mains lui permettant de payer sa terre comptant.

Ces différentes constatations m'ont amené à me questionner sur l'origine de cette relative aisance et par conséquent sur la situation financière de Louise Bernier et d'Alexandre de K/voach, *autant du vivant d'Alexandre qu'après son décès*. Plusieurs de ces réflexions refont surface au fur et à mesure où je reprends connaissance des documents trouvés il y a quelques années.

Permettez-moi, au début de ce deuxième chapitre de l'histoire de Louis⁽⁰³⁾, de partager avec vous les quelques réflexions qui suivent. Elles me serviront de « longue introduction » à l'histoire de son implantation sur la Côte-du-Sud.

Ces réflexions portent sur deux sujets distincts. D'abord, l'existence ou non d'un contrat de mariage passé devant notaire par Alexandre de K/voach et Louise Bernier et dans un second temps, la présence ou non de dettes au décès de notre *ancêtre et le cas échéant, de la valeur relative des dites créances*.

Existence ou non d'un contrat de mariage

Au Québec, nous avons la chance de pouvoir compter sur la banque informatisée *Parchemin* qui comprend un inventaire **presque complet de toutes les minutes notariales du régime français**. La seule difficulté de recherche que présente cette banque, c'est que les noms n'ont pas été uniformisés. Par conséquent, les actes concernant notre ancêtre peuvent se retrouver sous plusieurs formes, pour ne pas dire déformations, du nom de *K/voach*⁽⁰⁴⁾. Cependant, à ce jour, je n'ai malheureusement pas encore trouvé d'acte notarié concernant ce mariage.

Toutefois, un passage d'un acte notarié par Louise Bernier le 31 mars 1746⁽⁰⁵⁾ établit clairement qu'il y avait une communauté de biens entre les deux époux : « ... *Laquelle a déclaré par ses présente renoncé a la Communauté de biens qui a Eté Entrelle et Ledit deffunt kvoach...* ». En premier lieu, comme je l'ai fait, on peut supposer que cette communauté de biens dont il est question a été éta-

blie par la signature d'un contrat de mariage devant notaire. J'ai donc cherché durant des années ce document, mais en vain.

Devant un tel résultat, je me suis alors demandé s'il était possible que cette communauté de biens ait pu être établie d'une autre façon que par acte notarié. Le résultat de ma recherche m'amène à la conclusion que oui. Si nos deux ancêtres n'avaient pas passé de contrat devant notaire, il faut savoir que c'est la *Coutume de Paris* qui se serait appliquée. Celle-ci nous indique que : « *Ce code de loi prévoit la stricte communauté de biens entre les conjoints, sauf pour les biens immeubles acquis avant le mariage ou ceux hérités de sa famille.* »⁽⁰⁶⁾

La loi prévoit donc que cette communauté de biens peut aussi exister sans contrat de mariage. En fait, c'est la règle que ce code de loi établit alors que le contrat notarié permet de choisir non seulement

(01) Voir *Le Trésor des Kirouac*, #102, hiver 2010, p. 10.

(02) Musée virtuel de la Nouvelle-France : <http://www.civilization.ca/mcc/explorer/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france>.

(03) Voir le premier article de cette série dans *Le Trésor des Kirouac*, numéro 101, automne 2010, pp. 19-24.

(04) Voir 45 variantes du nom K/ dans *Le Trésor des Kirouac*, # 99, printemps 2010, p. 11

(05) Archives nationales du Québec (ANQ), Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, Pierre François Rousselot, CN 302, S38 en date du 31 mars 1746.

(06) *La Coutume de Paris, le mariage, le partage des biens et le statut des femmes au 18^e siècle*, Hist 1903, Atelier: <http://www.hst.umontreal.ca/U/dessureault/Mariage-partage.pdf>, p. 2.

cette communauté de biens, mais aussi autre chose que cette « **stricte communauté de biens** », entre autres, la séparation des biens ou l'exclusion de certains biens.

Bien que le contrat de mariage ait été un acte notarié utilisé très fréquemment en Nouvelle-France, tous les couples n'officialisaient pas nécessairement leur union ainsi. En effet, selon les régions, 70 % à 85 % ⁽⁰⁷⁾ des couples le faisaient; ce qui nous laisse tout de même de 15 % à 30 % qui ne le faisaient pas. Alexandre et Louise pourraient bien alors se retrouver dans ce cas ⁽⁰⁸⁾.

Notre ancêtre était-il endetté?

Le contrat notarié du 24 janvier 1739 ⁽⁰⁹⁾, où Louise Bernier, en tant que tutrice de ses enfants, cède la partie de la terre des *Trois Ruisseaux* qui revenait à ses enfants à la suite du décès de son mari, établit très bien l'état de la communauté de biens de nos deux ancêtres après leurs 41 mois de vie commune. En effet, on peut y lire ce passage : « ... voyant que son defunt Maris ne luy a **Rien laissé** Et quelle Est obligé de vivre avec Sa famille et Jacques Rodrigue Son Beau Père... ». Un deuxième passage, un peu plus loin dans ce même texte, est aussi fort explicite : « ... voyant les dits mineurs Les Enfants Et Elle **Sans aucuns moyen pour payer...** ». Ces deux passages établissent très clairement le manque de ressources de Louise Bernier en 1739, trois ans après le décès de son époux. Pas d'argent comptant ni de biens immeubles acquis durant les 41 mois de son union, si l'on exclut bien sûr cette terre des *Trois Ruisseaux* acquise en 1734 et qui n'était pas complètement payée.

Toutefois, le fait que Louise

Bernier n'ait pas **disposé** de liquidité après la mort de son mari ne signifie pas nécessairement que **l'ancêtre ne lui avait laissé que des dettes en héritage**. Regardons de plus près ce que la recherche nous a permis de mettre à jour depuis 1978.

La banque descriptive *Parchemin* nous a permis de retracer seulement deux engagements financiers pris par notre ancêtre en Nouvelle-France: l'embauche d'un dénommé Chamberlant le 21 mars 1734 ⁽¹⁰⁾ et l'achat de la terre dite des *Trois Ruisseaux* le 8 juillet de la même année ⁽¹¹⁾, rien de plus à ce jour.

Engagement d'un dénommé Chamberlant en mars 1734

Dans le premier contrat, celui de l'engagement de Chamberlant, notre ancêtre s'engage à lui payer la somme de soixante livres le jour de son départ du Cap St-Ignace. De plus, il s'engage à le nourrir pour le temps qu'il sera à son service, à lui fournir trois livres de tabac ainsi que tous les « *souliers sauvages* » dont il aura besoin.

Aucun document, trouvé à ce jour, ne nous apprend que notre ancêtre n'aurait pas tenu ses engagements envers Chamberlant. **Au contraire, l'absence de document pourrait être fort révélatrice.** Si Alexandre n'avait pas rempli sa part du contrat, nous pourrions certainement en trouver trace dans les registres de la Prévôté de Québec. On se rappelle que l'Ancêtre lui-même avait effectué une requête à la Prévôté pour récupérer un prêt de seulement neuf livres et dix-sept sols, prêt qu'il avait fait à un dénommé Joseph Martin ⁽¹²⁾. Si Alexandre n'avait pas tenu ses engagements, il me semble donc évident que le dénommé Chamberlant aurait lui aussi réclaté de la même façon ce qui lui était

dû. Et, à ce jour, nous n'avons trouvé aucune trace de quoi que ce soit dans les registres de la Prévôté à cet effet. **Cette absence de mention peut, à mon avis, être considérée comme une preuve par défaut qu'Alexandre a probablement rempli ses obligations envers ce Chamberlant.**

L'achat de la terre dite des Trois Ruisseaux en juillet 1734

Qu'en est-il maintenant de l'achat de la terre des *Trois Ruisseaux*? Le prix d'achat de cette concession avait été de 450 livres. L'ancêtre avait effectué un premier paiement comptant de douze livres lors de la signature du contrat d'achat chez le notaire et devait par la suite verser quatre-vingt-huit autres livres au mois d'octobre 1734, suivi de cinquante livres au mois de mai 1735. Ce dernier paiement devait être suivi par un versement de cent francs au cours du mois d'octobre de cette même année 1735. Au moment de son décès, il ne devait donc rester que les deux paiements de cent francs prévus en 1736 et 1737.

L'ancêtre avait-il effectué tous les paiements requis sur cette terre des *Trois Ruisseaux* en date de son décès? On pose la question et l'on pense immédiatement la même chose que dans le cas du contrat précédent. **Si Alexandre n'avait pas versé les paiements prévus aux dates prévues, le vendeur les au-**

(07) *Idem*, p. 3.

(08) Voir l'encadré dans cette page pour découvrir ce qui aurait pu constituer cette communauté de biens.

(09) (ANQ), Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, Nicolas Boisseau, CN 301, S32.

(10) (ANQ), Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, François Rageot de Beaurivage, CN 301, S237.

(11) (ANQ), Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, Étienne Janneau, CN 104, S45.

(12) Voir *Le Trésor des Kirouac*, # 51, mars 1998, p. 12; #53, septembre 1998, p. 9, et #68, juin 2002, p. 20.

rait certainement réclamés. On ne retrouve aucune trace de quelque requête que ce soit en ce sens dans les registres de la Prévôté. De plus on ne trouve aucune mention d'un tel fait dans le contrat de rétrocession de la terre passé par Louise Bernier ⁽¹³⁾ justement en cette année 1736 où un avant-dernier paiement est dû. Le notaire n'aurait certes pas manqué d'indiquer que cette rétrocession était effectuée parce qu'Alexandre n'avait pas rempli sa part du contrat. Or, le notaire a indiqué que c'est simplement parce que Louise Bernier est dans l'impossibilité de payer sa part et qu'elle est insolvable; rien d'autre. Peut-on alors penser qu'Alexandre avait effectué ses paiements? **Encore une fois, l'absence de document ou d'une mention de non-paiement dans le contrat notarié pourrait être révélatrice et, l'absence de requête à la Prévôté pour non-paiement serait une preuve de plus que les paiements avaient sans doute été effectués aux dates prévues.**

Je continue ma réflexion. **En cas de non-paiement, le vendeur pouvait aussi faire effectuer une saisie des biens de l'Ancêtre et de son épouse.** On parle de trois paiements entre l'achat et le décès d'Alexandre. Le vendeur n'aurait certainement pas été patient au point d'attendre que la troisième échéance arrive à terme. En juillet 1736, Louise est encore propriétaire de la terre des *Trois Ruisseaux*. Donc, aucune saisie n'a été effectuée et l'on ne trouve pas non plus de demande en ce sens à la Prévôté. **Cela ajoute certainement du poids à cette deuxième probabilité.**

Autres dettes?

Si notre ancêtre avait eu des dettes ou s'il avait simplement contracté quelques dettes importantes, nous aurions retrouvé des contrats de prêts notariés ou des reconnais-

sances notariées de dettes pour officialiser ces emprunts. Il faut aussi garder en mémoire qu'après le décès de notre ancêtre, Louise Bernier n'a fait l'objet d'aucune réclamation. Après toutes ces années de recherche consacrées à notre ancêtre, et par plusieurs chercheurs en plus, rien n'a été trouvé à cet effet.

Bien sûr, certains pourraient dire que le fait de ne pas avoir encore trouvé de trace de quelque dette que ce soit ne peut constituer une preuve probante qu'il n'y en a jamais eu. Mais, à mon avis, la théorie inverse souffre du même handicap. Comment pourrait-on prétendre qu'Alexandre de K/voach ait laissé des dettes à son épouse sans la présence de documents appuyant cette position? Encore une fois, ne pas avoir de liquidité et être endetté sont deux choses bien différentes.

Les archives quasi complètes et bien documentées de l'époque de la Nouvelle-France ne nous ont pas, à ce jour, fourni de documents venant appuyer l'existence de dettes dans la communauté de biens d'Alexandre de K/voach et Louise Bernier. **Dans le contexte de l'époque, cette inexistence de document peut, à mon avis, appuyer l'hypothèse qu'il n'y avait pas de dettes.**

L'indice le plus important plaidant pour la non-existence de dettes

Cette absence de documents est importante, mais l'indice le plus important plaidant pour l'inexistence de dettes, du moins importantes, est le long délai écoulé entre le décès d'Alexandre de K/voach et l'abandon de la communauté de biens par Louise Bernier. En effet, pourquoi aurait-elle attendu dix ans après le décès de son mari pour renoncer à cette communauté de biens si celle-ci avait comporté des dettes? Dix ans c'est long! Dans le cas où il y aurait eu des dettes,

d'une part elle aurait pu renoncer à cette communauté beaucoup plus tôt, surtout sachant que la loi le lui permettait! D'autre part, si quelques dettes avaient existées, il faut aussi tenir compte du fait que Louise Bernier n'en a remboursé aucune, ni même une infime part, puisqu'en le faisant elle n'aurait pas pu renoncer à la succession comme elle l'a fait en avril 1746 ⁽¹⁴⁾. Dans ce dernier cas toutefois, je me dois de préciser qu'elle aurait pu effectivement en rembourser quelques-unes, mais seulement à la condition d'avoir une procuration signée par notre ancêtre de son vivant. Encore une fois, précisons que **dans un tel cas nous aurions trouvé une ou des quittances établissant ces remboursements, c'est inévitable lorsqu'il y a des dettes et nous n'avons trouvé aucun document.**

Il faut aussi se demander pourquoi elle aurait accepté de vivre toutes ces années avec ces hypothétiques dettes, et les inévitables réclamations en découlant, étant incapable de les payer. **De plus avec des dettes en souffrance, il est difficile de s'imaginer que les créanciers auraient attendu dix ans avant de réclamer leur argent?** Des gestes auraient été posés et des ordonnances de la Cour certainement émises. Les créanciers ne se seraient pas contentés de vagues promesses de remboursement éventuel à la suite d'un hypothétique héritage à venir de France.

Pourquoi alors la communauté de

(13) (ANQ), *Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, Étienne Jeanneau, CN104, S45. Voir aussi LeBris de K/voach, numéro 20, juin 1990, p 8.*

(14) *Précis de l'ancien droit coutumier français, troisième et dernier article, p. 430. (http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1852_num_13_1_445068).*

biens ayant existé entre Louise Bernier et Alexandre de K/voach aurait-elle été plus onéreuse que profitable?

Ma recherche a permis de découvrir un seul document nous laissant penser qu'il peut y avoir eu des dettes, sans toutefois pouvoir en mesurer l'ampleur parce ce que s'il y en avait eu, y en avait-il un peu, modérément ou beaucoup? Cela a aussi son importance.

Il y a quelques années, à la suite de la découverte de cet acte, ma première réaction avait été effectivement de penser que notre ancêtre n'avait laissé que des dettes à son épouse ⁽¹⁵⁾. L'affirmation que j'avais alors effectuée reposait uniquement sur un seul passage de cet acte qui se lisait comme suit : « ..., *est Comparu d^{elle} Louise Bernié Veuve Deffunt Alexandre Kvoach, Laquelle a déclaré par ses présente renoncér a la Communauté de biens qui a Eté Entrelle et Ledit deffunt kvoach son maris pour Luy Luy Etre plus honoreuses que profitable Jurant et affirmant n'en avoir pris n'y apprehendé aucuns biens...* ».

Il est effectivement facile de le penser si l'on ne se fie qu'à cette formulation. Mais cette phrase pourrait-elle être une formule « toute faite » utilisée par les notaires de l'époque dans la rédaction des contrats et s'appliquer aussi à autre chose qu'à la présence de dettes? Je m'explique.

Si l'on place par ordre chronologique tous les évènements révélés par les documents trouvés à ce jour, on s'aperçoit que Louise Bernier renonce à la communauté de biens ayants existé entre elle et son mari ⁽¹⁶⁾ dix ans après le décès de son époux (31 mars 1746) et quatre jours seulement avant le partage de la succession de sa mère, Gene-

viève Caron, veuve de Jacques Rodrigue ⁽¹⁷⁾ décédée depuis peu, soit le 9 janvier 1746. Dix ans, c'est 120 mois ou encore 3650 jours après le décès d'Alexandre, ce n'est pas le lendemain! Il me semble alors évident que cette renonciation n'est effectuée que pour lui permettre de prendre part au partage de la succession de sa mère au même titre que les autres membres de la famille.

Puisqu'il faut nécessairement se le demander, de quoi pouvait être constituée cette communauté de biens ayant existée entre Louise et Alexandre? La *Coutume de Paris* régit cet aspect. Elle prévoit que tous les biens meubles et immeubles ayant été acquis par le couple durant les 41 mois qu'a duré leur union de même que les dettes accumulées avant et pendant ces 41 mois font partie de cette communauté de biens. Durant le court laps de temps qu'a duré leur union, Louise et Alexandre n'ont acquis aucun bien meuble, sauf la terre des *Trois Ruisseaux*, et ne semblent pas non plus avoir réussi à accumuler d'argent puisqu'à l'été 1736, Louise doit abandonner la part de cette terre qui lui revenait faute de pouvoir en compléter les paiements. Donc, au printemps de 1746, rien ne faisait partie de cette communauté de biens alors que la succession de la mère de Louise Bernier au contraire pouvait lui apporter plusieurs choses.

L'expression utilisée par le notaire « *plus onéreuse que profitable* » pourrait prendre alors une toute autre signification que celle à laquelle nous avons l'habitude de penser de prime abord. On comprend alors que si elle n'avait pas renoncé à cette communauté de biens de son époux, elle se serait privée de sa part et des bénéfices que lui apportait la succession de sa mère. Est-il donc possible que le notaire ait voulu décrire cette différence négative entre les deux successions en utilisant la formule

« *plus onéreuse que profitable* »? **Une réponse positive à cette question donnerait alors toute sa signification au long délai entre le décès de notre ancêtre et l'abandon de la communauté de biens succession de sa mère par Louise Bernier, en plus de réduire à néant la possibilité que notre ancêtre ait pu laisser des dettes au moment de son décès.**

Il faut aussi bien comprendre tout le contexte dans lequel se déroulent ces évènements du printemps 1746. Permettez-moi donc de vous ramener un peu en arrière.

Pour des raisons que nous ignorons encore, mais sans doute pour un besoin d'argent comptant assez urgent, le 9 mars 1733, alors âgée de 21 ans, Louise est autorisée par son époux ⁽¹⁸⁾ à vendre à Jacques Rodrigue, son beau-père, ses propres droits à la succession de son père, Jean-Baptiste Bernier, ainsi que ses droits à la succession à venir de sa mère, Geneviève Caron ⁽¹⁹⁾ pour la somme de 600 livres. Nos ancêtres ne sont pas les seuls à cette époque à procéder ainsi pour obtenir de l'argent comptant. D'autres l'ont fait. Il faut aussi se rappeler que Louise Bernier n'avait que trois ans au moment du décès de son père en 1715 et qu'elle est encore mineure en 1733, car la majorité était alors fixée à 25 ans, donc elle n'avait pas encore pu toucher à l'héritage de son père.

(15) Voir *Le Trésor des Kirouac*, #52, juin 1998, pp. 8-9.

(16) (ANQ), *Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, Pierre François Rousselot, CN 302, S38.*

(17) *Idem*

(18) *Selon la Coutume de Paris, sans cet accord les actes posés par une épouse étaient considérés comme nuls au même titre que ceux posés par les personnes n'ayant pas encore atteint leur majorité, ce qui était aussi son cas en 1733.*

(19) (ANQ), *Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, Abel Michon, CN 302, S29.*

Quelques explications sur la communauté de biens prévue par la *Coutume de Paris*

« La **Coutume de Paris** devint le seul code légal permis dans la colonie en vertu de l'édit de 1664 établissant la Compagnie des Indes occidentales. »⁽⁰¹⁾

« Selon la **Coutume de Paris**, les femmes majeures non mariées et les veuves disposaient d'une pleine capacité juridique, mais l'épouse, elle, était soumise à l'autorité de son mari. Elle ne pouvait, par exemple, passer un acte notarié ou agir en justice sans l'autorisation de ce dernier. Ses droits économiques étaient néanmoins protégés. La coutume distinguait, en effet, nettement entre les propres des époux, c'est-à-dire les immeubles qui leur venaient de leurs familles respectives, et les conquêts, c'est-à-dire les meubles et les immeubles qui étaient entrés dans la communauté de biens que le mariage avait créée entre eux. Durant le mariage, les biens de la communauté étaient administrés par le mari, ainsi que les propres de l'épouse, mais cette dernière continuait d'en être la propriétaire et ils devaient retourner intégralement dans sa famille si le couple n'avait pas d'enfant. L'article 226 de la **Coutume de Paris** précisait que le mari ne pouvait aliéner les propres de son épouse sans l'autorisation de celle-ci et qu'il ne pouvait le faire que dans l'intérêt de la famille. »

« ... La femme était également favorisée au moment du décès de son mari. A la mort du premier conjoint, la communauté étant partagée par moitié entre les héritiers du défunt et le conjoint survivant qui recevait également, avant partage, un « préciput » sous la forme d'une somme d'argent ou d'un ensemble de biens meubles. Mais, si le mari précédait son épouse, **cette dernière recevait également un « douaire coutumier » correspondant à l'usufruit d'une partie des propres du mari.** Elle avait aussi la possibilité de renoncer à la communauté si les dettes de la communauté étaient trop lourdes, ce qui la garantissait, en principe, contre un mari dépensier ou incompétent. **En ce qui concerne les propres du défunt, ils passaient entièrement à ses enfants et, en l'absence de descendants, ils retournaient intégralement dans sa famille.** La coutume était, sur ce point, d'esprit lignager, car les biens venus d'un conjoint ne devaient jamais, en principe, passer dans la famille de l'autre. C'est d'ailleurs pourquoi les donations entre les époux étaient sévèrement encadrées. »⁽⁰²⁾

Si nos ancêtres n'avaient pas passé de contrat de mariage chez un notaire, c'est ce qui était prévu par la *Coutume de Paris* qui aurait déterminé de quoi était constituée leur communauté de biens. J'aimerais attirer votre attention sur la portée de celle-ci. Seulement les biens acquis durant le mariage pouvaient en faire partie. **Aucun des biens immeubles appartenant à Alexandre de Kvoach acquis ou reçu en héritage avant son mariage ne pouvait en faire partie ;** donc, seulement ceux acquis durant les 41 mois qu'a duré leur union. Toutefois, selon cette **Coutume de Paris** alors en vigueur, ces « propres » d'Alexandre revenaient de droit à ses trois enfants à la suite de son décès.

Dans ce code de loi, il est important de noter la particularité qui prévoyait que **les dettes contractées par les époux avant et après la cérémonie nuptiale faisaient partie intégrante de la communauté de biens**⁽⁰³⁾. Donc, si nos ancêtres avaient contracté quelque dette que ce soit avant leur union, celles-ci auraient fait partie de cette communauté de biens tout comme celles contractées durant leurs 41 mois de vie commune.

(01) Esquisse de la **Coutume de Paris**, Yves F. Zoltvany. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, 1971, p. 365-384 (<http://id.erudit.org/iderudit/303092ar>).

(02) Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française, *Coutume de Paris* par François-Joseph Ruggiu : http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-187/Coutume_de_Paris.html.

(03) *idem* à (01).

À l'occasion de la renonciation à cette communauté de biens de son époux treize ans plus tard, le 31 mars 1746, le notaire indique que Louise Bernier « ... *declare tous contrats que Ledit Deffunt Kvoach peut avoir fait pour La Vente de Ses droits Nulle qui Luy Revenoit de La Succession de Ses pere et mere, Comme n'estant point En age de majorité...* ». En vertu de la *Coutume de Paris*, étant mineure et de surcroît mariée en 1733, Louise Bernier n'avait pas la capacité juridique pour procéder à l'établissement d'actes notariés ; pour ce faire une femme devait nécessairement au préalable obtenir l'autorisation de son mari. L'héritage du père de Louise comprenait des portions de terres et celles-ci étaient considérées comme des biens lui appartenant en propre. En vertu de la *Coutume de Paris*, Alexandre ne pouvait pas aliéner les « propres » de son épouse sans le consentement de celle-ci et s'il le faisait, il devait le faire dans l'intérêt de la famille. En devenant veuve en 1736, la situation légale est renversée et Louise détient alors la pleine capacité juridique. Donc en 1746, avec cette déclaration de nullité, elle retrouve son droit à la succession de ses père et mère.

La valeur de l'héritage de sa mère et de ce qui lui revenait de celui de son père avait certainement augmenté au fil des treize années écoulées depuis 1733. Jacques Rodrigue, son beau-père, lui a offert sans aucun doute la possibilité de renoncer à cette communauté de biens la succession d'Alexandre qui semblait, à ce moment-là, ne comporter aucun bien et de procéder à l'annulation de cet acte de vente. Si ce n'est pas lui qui le lui a offert, Louise le lui aura demandé puisque son consentement était obligatoire. En effet, ce contrat de 1733 spéci-

fiait clairement que les vendeurs, Louise et Alexandre, abandonnaient toute prétention à venir sur ce futur héritage. Son beau-père a probablement constaté l'iniquité qu'il y aurait pour et entre les différents héritiers de son épouse et, compte tenu de l'absence de biens dans la communauté l'ayant lié à Alexandre l'apparente inexistence d'héritage provenant d'Alexandre, a tout simplement suggéré ou consenti à faire ainsi.

Conclusion sur cet aspect d'endettement possible

Au risque d'utiliser l'argument *ad nauseam*, je me dois en conclusion de faire référence une nouvelle fois à cette considération. Est-ce que toute la population de Kamouraska aurait assisté aux funérailles d'un individu si ce dernier avait été quelqu'un d'irresponsable qui n'aurait pas honoré ses dettes? À mon avis... NON!

Il me semble donc qu'avant d'affirmer de façon péremptoire que notre ancêtre était endetté à son décès, on se doit de tenir compte de la prépondérance des probabilités qui me semblent démontrer pour l'instant la non-existence de telles dettes.

Ces réflexions soulèvent tout de même encore d'autres questions. De quelle façon et avec quel argent notre ancêtre a-t-il vécu un minimum de dix ans entre son arrivée en Nouvelle-France et son décès? Il y a eu nécessairement des entrées de fonds. Il n'a pas pu vivre pendant dix ans en pays de colonisation sans les fonds nécessaires; ni tout simplement en empruntant de l'argent à tout un chacun sans rembourser ses dettes. Et, comment a-t-il payé son passage en Nouvelle-France? Comment a-t-il acheté les biens nécessaires pour commercer avec les In-

diens? Tant de questions toujours sans réponses!

Que rapporte la succession de sa mère à Louise Bernier, veuve Kervoach?

Lors du partage qui est fait le 4 avril 1746, Louise se voit octroyer « ... *La Somme de Cent Livres chaque Lot Fait en nature de meubles...* ». De plus, elle obtient une part de terre de cinq perches (29,2 m) et douze pieds (3,9 m) de front sur quarante arpents (2 338,9 m) de profondeur située dans la seigneurie de Vincelotte. Elle est bornée au nord-est par le domaine du seigneur de Vincelotte lui-même et au sud-ouest par la terre de Jacques Rodrigue, son beau-père. Une autre part de terre lui est aussi léguée dans le fief de la Pointe-aux-Foins. Cette dernière part mesure cinq arpents (292,4 m) de front sur deux lieux (9 823,2 m) de profondeur ⁽²⁰⁾. Ces lots sont des parties de terres ayant appartenu d'abord au grand-père et ensuite au père de Louise Bernier.

Cette dernière perdra son beau-père, celui qui l'a élevée finalement, Jacques Rodrigue, le 17 août 1752, et son demi-frère, Jacques Rodrigue, le 7 mars 1755.

Deux ans après le décès de son beau-père, Jacques Rodrigue, soit le 5 janvier 1754 ⁽²¹⁾, elle échange les deux parts de terre reçues en héritage de sa mère avec le Seigneur de Vincelotte. Pour ces deux parts, du Seigneur de Vincelotte, Louise Bernier recevra une terre de deux arpents (116,9 m) moins onze pieds de front divisée en plusieurs parties sur une demie lieu (2 455,8 m) de profondeur et situées au second rang de la Seigneurie de Bonsecours bornées au nord-est par la terre de Louis Langelier et au sud-ouest par celle de Charles Méthot. Cette terre prend sa devanture « *au bout de la demie lieu d'en bas de Charles Bernier* ». Un fait intéressant à retenir, il y avait une maison de 20 pieds

par 20 pieds français (6,5 m) sur cette terre.

Le 11 avril 1756, devant le notaire Noël Dupont ⁽²²⁾, Louise fait don à son fils Louis d'une partie de cette terre obtenue du seigneur de Vincelotte. Elle lui donne une portion de terre d'un arpent (58,5 m) de front sur une demie lieu (2 455,8 m) de profondeur. Elle se garde l'autre partie de cette propriété tout en autorisant Louis à l'usufruit de celle-ci tant qu'elle vivra.

C'est donc cette terre obtenue de sa mère dans la seigneurie de Bonsecours que Louis possède lors de la

(20) Bien que la mesure puisse paraître précise avec un dixième après le point, il faut la considérer comme étant approximative. En effet, en Nouvelle-France, une lieue pouvait être de différentes longueurs en fonction des seigneuries. (Référence : <http://foncier.mrnf.gouv.qc.ca/conversion/>).

(21) (ANQ), Fonds Cour supérieure, Greffe de notaire, Noël Dupont, CN 302 S10.

(22) *Idem*.

(23) *Idem*, déterminé par l'acte en date du 27 juin 1758 où il est indiqué qu'il réside dans la seigneurie de Bonsecours.



Sauvegarde du patrimoine photographique des familles Kirouac; Joseph-Arthur Kirouac dit le Breton (GFK 01575) et son épouse, Agathe Guérette; original Georges Kirouac, date d'acquisition : janvier 2008. Numéro d'archive : X4330-

Quel pouvait être la nature de la succession d'Alexandre de K/voach?

Par François Kirouac, responsable du dossier de généalogie à l'AFK

Dans l'acte du mois de mars 1746, Louise Bernier renonce à la communauté de biens ayant eu cours entre elle et son mari; toutefois elle ne renonce pas à sa succession. Il s'agit de deux notions différentes.

D'abord, si, comme je le pense, le couple Bernier et de K/voach n'avait pas de contrat notarié de mariage, la *Coutume de Paris* octroyait de toute façon certains droits à Louise Bernier, notamment un *douaire coutumier*. Selon la définition même du terme, le douaire coutumier était alors constitué de façon générale d'une partie de l'usufruit des biens immeubles de son mari acquis ou reçu en héritage avant son mariage. Les enfants du couple quant à eux devenaient propriétaires des biens faisant partie du douaire.

« *Le douaire servait ainsi finalement au maintien des biens dans la famille. Il était destiné, à être le minimum de patrimoine qu'un père puisse laisser à ses enfants. Car si la femme avait l'usufruit des biens soumis au douaire, les enfants, eux, en avaient la propriété. Ils étaient ainsi dans la situation de véritables créanciers hypothécaires de leur père. Certes, leur droit n'était appelé à jouer que s'ils ne se portaient pas héritiers...* »⁽⁰¹⁾

« ... *Le douaire est une véritable créance que la femme et les enfants ont sur les biens du mari...* » L'article 250 de la *Nouvelle Coutume de Paris* (1580) le spécifie nettement :

« *Si les enfans venans dudit mariage ne se portent héritiers du père, et s'abstiennent de prendre succession en ce cas ledit douaire appartient ausdits enfans purement et simplement...* »

Ce douaire coutumier était une obligation que contractait l'époux envers sa femme de subvenir à ses besoins après son décès; « c'était un des effets civils du mariage »⁽⁰²⁾. Les biens propres acquis avant le mariage ou ceux reçus en héritage revenaient de droit à la famille lignagère, dans ce cas-ci, ce sont les enfants d'Alexandre et de Louise.

En Nouvelle-France, c'est la *Coutume de Paris* qui faisait foi de loi. Dans cette *coutume*, le lieu de résidence du mari au moment des épousailles déterminait que les enfants avaient droit au *douaire coutumier* et il fixait aussi que l'épouse avait droit à la moitié de l'usufruit de ce douaire. Toutefois, c'est le droit coutumier de l'endroit où étaient situés les biens immeubles appartenant à Alexandre qui s'appliquait pour fixer la part de l'usufruit qui revenait à Louise Bernier⁽⁰³⁾. Dans le cas de notre ancêtre, ses propriétés étant en Bretagne, le droit coutumier de cette province de France prévoyait que la veuve avait droit à seulement un tiers de l'usufruit de ces biens immeubles en comparaison à la moitié prévue par la *Coutume de Paris*.

De plus, toujours selon la loi du temps, soit la *Coutume de Paris*, s'il y avait eu un contrat de mariage, un droit supplémentaire serait venu s'ajouter à celui du douaire, soit le *préciput*. Celui-ci était constitué d'une somme d'argent prélevée par l'épouse sur la valeur de la communauté de biens avant son partage. Cependant, nous savons aujourd'hui que le couple n'avait pas eu le temps durant les 41 mois qu'a duré leur union de se constituer une telle communauté de biens permettant à Louise Bernier d'y prélever quelque chose.

Donc, en pratique, la succession d'Alexandre de K/voach pouvait être constituée :

- ◆ **D'un préciput** à Louise Bernier (somme d'argent prélevée prioritairement par elle sur la valeur de la communauté de biens entre elle et son époux) en cas de la présence d'un contrat de mariage;
- ◆ **D'un douaire coutumier** constitué pour Louise Bernier du tiers de l'usufruit des biens immeubles de son époux lesquels biens immeubles échoient aux trois fils du couple qui constituent la famille lignagère d'Alexandre (ou échoient à sa famille en Bretagne si ses fils ne renoncent pas à la succession de leur père, c'est-à-dire à leur part de la moitié de la communauté de biens ayant existé entre leur père et leur mère puisque le douaire est un droit pour eux à cette seule condition);
- ◆ **De la communauté de biens** ayant eu cours entre Alexandre et Louise; une première moitié pour Louise Bernier et une seconde pour les enfants du couple. (La valeur de ces deux moitiés se détermine une fois le préciput prélevé par Louise Bernier.)

(01) Mireille D. Castelli, *Le Douaire en droit coutumier ou la déviation d'une institution*, *Les cahiers de droit*, vol.20, no 1-2, 1979, pp. 315 à 330. <http://www.erudit.org/revue/cd/1979/v20/n1-2/042319ar.pdf>

(02) *Œuvre de Pothier, traité du douaire et des donations*, tome neuvième; <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k242048/f22.image.pagination.swfv>

(03) *Idem*

Comme Louise Bernier n'a jamais renoncé à la succession de son époux, mais uniquement à sa part de la communauté de biens, elle pouvait toujours prétendre avoir droit, de par son mariage avec Alexandre, à un tiers de l'usufruit d'un douaire et à un préciput, ce dernier ne valant toutefois pas grand-chose puisqu'il était prélevé sur la valeur d'une communauté de biens qui, comme nous l'avons vu, ne correspondait à rien monétairement.

Nous n'avons jamais non plus trouvé de renonciation effectuée par Louise Bernier à la succession d'Alexandre en tant que tutrice de ses fils, ni de renonciation effectuée par les fils eux-mêmes. En conséquence, les enfants n'avaient droit qu'à la moitié de la valeur de la communauté de biens ayant existé entre leurs parents. **On peut sans**

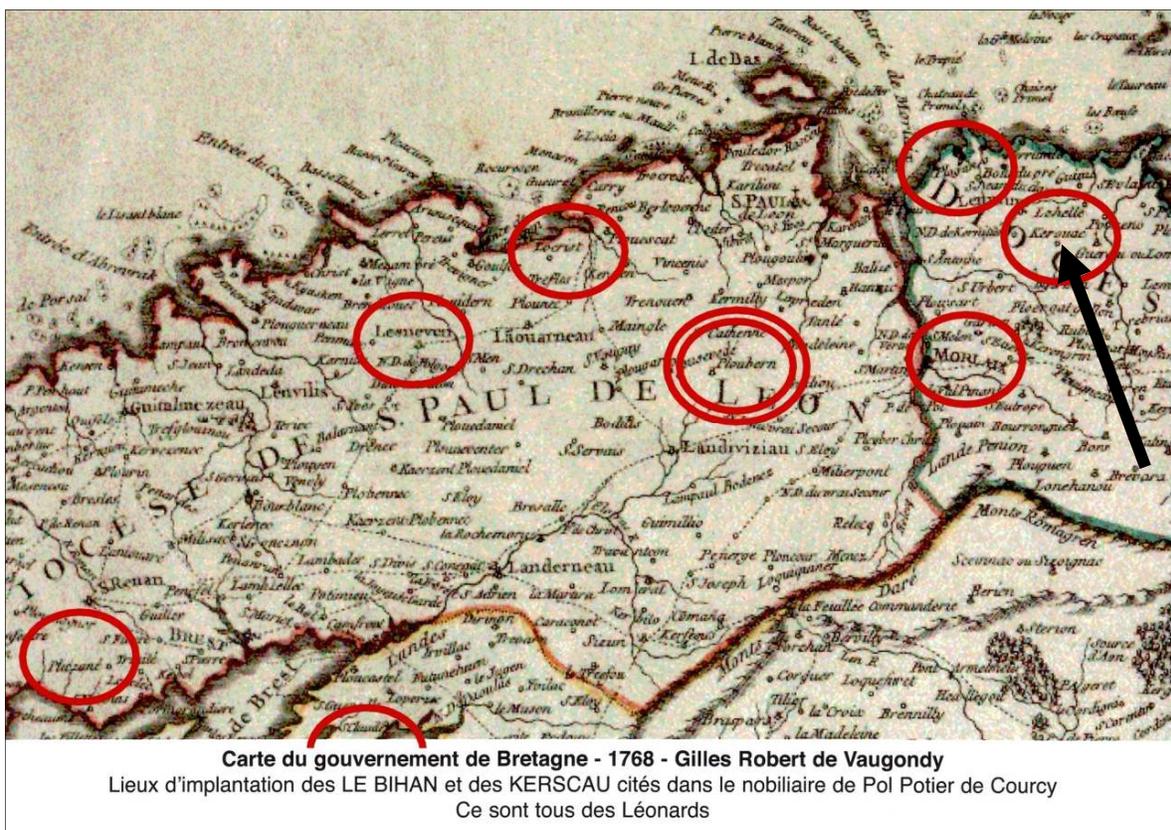
doute considérer cette absence de renonciation à la succession de leur père comme une autre preuve intéressante de la non-existence de dettes dans la communauté de biens de Louise Bernier et d'Alexandre de K/voach. En effet, les enfants de notre ancêtre n'ont jamais fait l'objet de quelque réclamation que ce soit, ce qui aurait été certainement le cas s'il y avait eu des dettes dans la succession de leur père parce qu'ils en auraient alors hérité.

Un dernier fait fort intéressant démontrant l'importance qu'accordait la *Coutume de Paris* aux biens constituant le douaire, qui était dans les faits le mode de transmission des biens propres (les biens immeubles) à sa descendance, était que **les enfants du défunt pouvaient annuler en tout temps tout**

acte de disposition de ces biens effectué par leur père. (04) Ce qui aurait été le cas par exemple si ce dernier avait signé une procuration à cet effet pour que sa famille procède à la vente de ceux-ci en cas de non-retour en Bretagne.

Il est intéressant de constater que dû au fait qu'ils n'ont jamais renoncé à la succession de leur père, ils ne pouvaient donc prétendre avoir droit à la propriété du douaire que leur octroyait la *Coutume de Paris*. **Les biens immeubles appartenant à Alexandre de K/voach pouvaient donc rester en toute légalité dans la famille de ce dernier.**

(04) Yves F. Zoltany, *Esquisse de la Coutume de Paris*, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.25, n° 3, 1971, page 370. <http://id.erudit.org/iderudit/303092ar>



Carte offerte à l'Association par monsieur Alain Olmi. Le lieu indiqué par la flèche est le lieu-dit de Kerouac au sud-est de la commune de Lanmeur. Ce qui nous permet de constater que le nom de notre ancêtre était fort connu puisqu'il figurait déjà sur une carte de la Bretagne en 1768.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PHOTOGRAPHIQUE FAMILIAL

Michel Bornais, responsable du dossier de l'audiovisuel à l'AFK

LA NUMÉRISATION DES DIAPOSITIVES ET DES NÉGATIFS DE FORMAT 35MM

Nous abordons dans le présent article, la sauvegarde numérique des diapositives et des négatifs (couleur) de format 35mm, supports photographiques dont l'altération de la couleur est irrécupérable.

GONDOLAGE DES PELLICULES

La défaut usuel des diapositives 35mm est la perte de la mise au foyer lors de la projection en raison du gondollement de la pellicule qui a été exposée à la chaleur intense des lampes de projection. Le meilleur moyen de corriger la mise au foyer (focus) d'une diapositive ondulée consisterait à retirer la pellicule de son cadre et l'insérer dans un cadre à diapo professionnel constitué de deux lamelles de verre « Fresnel ». Toutefois, il faudra ensuite remplacer les vieux cadres de carton par des cadres de plastique si l'on tient à conserver la pellicule, car une pellicule de diapo retirée de son cadre va simplement gauchir encore plus. Tout remplacer par des cadres de type « Fresnel » serait onéreux, mais ce serait recommandé pour les photos de valeur significative ou très détaillées exigeant une numérisation de plus haute qualité.

LES SERVICES COMMERCIAUX

Il y a des commerces qui offrent ce service de numérisation à des tarifs variables. Considérant le nombre et le coût, une numérisation en vrac pourrait même être préférable, l'édition, la copie et le partage des fichiers numérisés étant pas la suite beaucoup plus facile et à moindre coût. La numérisation s'impose avec des négatifs dont on disposera ensuite d'une image positive plus facile à identifier.

VISIONNEMENT ET PARTAGE / ÉCONOMIQUE, SIMPLE ET SÉCURITAIRE

Une fois les diapos et négatifs numérisés, il est beaucoup plus facile de visionner les images : écran de téléviseur, cadre numérique ou ordinateur. Toutes les photos peuvent aussi être copiées numériquement sans perte de qualité peu importe le nombre de copies. Elles peuvent aussi être reproduites sur une variété de supports dans tous les formats, la limite d'agrandissement étant la qualité de l'image originale.

Contrairement aux copies sur papier, le partage de copies par fichiers numériques se fait à coûts minimes et avec grande facilité : disque dur portable, CD/DVD, carte mémoire, clef USB, Internet, etc. Pour assurer la sécurité de la conservation, il suffit de faire des copies pour les archives et pour l'édition et s'assurer qu'au moins deux CD/DVD de sauvegarde seront remisés dans des endroits différents et sûrs.

LES APPAREILS DISPONIBLES

L'appareil le plus usuel est le numériseur à plat muni d'une fonction adaptée pour les pellicules. Il y a des modèles plus spécialisés à prix abordable, comme le Scanjet G4050 de HP qui permet grâce à un jeu de caches amovibles et un second lecteur intégré au couvercle, de numériser jusqu'à 16 diapositives à la fois, tout comme des négatifs de divers formats, et ce dans une seule opération dont la longueur varie selon le degré de précision demandé. D'autres modèles offrent divers accessoires permettant de numériser plus ou moins rapidement. Ce type d'appareil doit être raccordé à un ordinateur personnel pour opérer.

De nouveaux appareils miniatures (Stand Alone Scanners) ont été récemment introduits sur le marché; la qualité, les performances et la compatibilité étant variables, il est recommandé

s'adresser à un commerçant responsable et en mesure de garantir que les performances annoncées sont conformes à la réalité. Ces appareils sont généralement une adaptation des fonctions élémentaires d'une caméra numérique avec capteur de 5 méga pixels. Une lampe éclair intégrée permet de numériser en une fraction de seconde. Les prix varieraient de 50\$ à 250\$. Certains modèles n'ont pas à être raccordés à un ordinateur pour effectuer la numérisation grâce à une mémoire intégrée (Flash) ou l'usage de cartes mémoire identiques à celles des caméras. Très pratique quant on visite les amis ou la parenté. Certains modèles offrent uniquement une vision réelle de la diapositive grâce à un retro-éclairage par diodes électroluminescentes (DEL), alors que d'autres sont munis d'un écran miniature qui permet d'afficher l'image numérisée, ce qui est un avantage dans le cas des négatifs qui sont alors affichés en images positives. Des modèles permettraient aussi d'apporter quelques corrections mineures avant la numérisation.

Ces numériseurs miniatures peuvent aussi être raccordés directement à un téléviseur pour visionner les images numérisées. Dans ce cas, un appareil avec une mémoire intégrée de faible capacité serait à éviter. Option attrayante à première vue pour ceux et celles qui souhaitent remplacer leur vieux projecteur qui a rendu l'âme... **mais qui ne doit pas faire oublier que les diapositives vont continuer de se détériorer.**

Au moment d'écrire ce texte, l'auteur n'a pas eu l'occasion de faire l'essai et constater la qualité du produit fini pour ces nouveaux appareils. Plusieurs modèles sont maintenant offerts dans des commerces reconnus pour la qualité de leur service après vente, ce qui pourrait être le premier critère à rechercher

SALUT MICHEL!

Hommage rendu lors des funérailles à l'église Saint-Médard de Warwick par son cousin Alain Bergeron, le 15 janvier 2011

Merci aux gens de Home Dépôt. On peut conclure, à la suite de cet émouvant témoignage, qu'il n'y a pas que chez Jean Coutu que l'on trouve de tout, même un ami, mais aussi chez Home Dépôt.

On l'a dit, Michel était très vaillant à son travail. Il arrivait toujours avant l'heure du début de la journée. C'était la même chose lorsqu'il fréquentait la petite école. Il remettait ses devoirs et ses travaux avant tout le monde. La maîtresse devait l'occuper pendant que les autres élèves de sa classe peinaient à terminer.

À la table familiale de Bruno et de Gisèle, on observait le même phénomène. Gisèle n'avait pas fini de remettre à ses enfants et à son Bruno le plat principal que Michel était prêt à passer au dessert.

Sa naissance annonçait déjà ce qui allait suivre pour Michel : un petit vite ! Désireux de voir son monde, Michel s'est, pour ainsi dire, faufile, tant et si vite que le docteur Breton, qui était à

l'accouchement, a failli l'échapper... Par chance, il avait de bonnes mains...

Michel était le cinquième enfant d'une famille de cinq. À sa naissance, il pesait cinq livres... Une chance pour Gisèle qu'il n'était pas le 14^e de 14, comme pour leurs voisins et amis, les Provencher.

Enfant, il parlait beaucoup, avait toujours quelque chose à dire, des questions à poser. Le plus jeune de la famille a vite fait sa place.

Vite...

Alors que ses aînés n'avaient pas encore en poche leur permis de conduire, Michel est devenu le plus jeune conducteur d'automobile de l'histoire de la famille Kirouac-Bergeron. Sa première virée en automobile appartient à la légende, lui qui n'était encore qu'en culottes courtes.

Chez son oncle Joseph, au Verger des Horizons, la voiture était stationnée dans la pente. Michel y jouait à l'intérieur. Il a mis la transmission au neutre... Par la force de la gravité, le



Photos : François Kirouac

Michel au printemps 1974, à la cabane à sucre

véhicule s'est mis à descendre la pente, doucement d'abord, puis de plus en plus vite. Faut-il rappeler que la route principale passait devant la maison de chez Joseph ? Que la circulation automobile, à l'entrée du village, y était assez dense, merci ? Et que de l'autre côté de la rue, il y avait un important fossé ? C'est son père, qui est parvenu à rattraper la voiture et à mettre à temps le frein, juste avant que l'auto n'aboutisse dans le fossé. Cette journée-là, on a parlé de petit miracle, parce qu'aucune autre auto n'a passé au moment de ce premier essai au volant pour Michel...

Bien entendu, la semaine suivante, on a tous voulu faire pareil.

Oui, un vrai petit miracle... Mais on ne parlera pas ici pour autant de Saint-Michel. Lui, le premier, il détesterait être béatifié publiquement.

Il avait son caractère, semble-t-il. Quand Michel avait une idée en tête, il y tenait. Gisèle et Bruno m'ont confirmé deux fois plutôt qu'une qu'il ne retenait pas des voisins...

N'empêche, Michel était respectueux des gens. Il était profondément attachant. Pas étonnant quand on connaît les membres de sa famille : Bruno, Gisèle, François, Louise, Christian et Daniel.



(Photo : François Kirouac)

Michel Kirouac (GFK 00723) à Noël en 1976

À propos, quand on raconte que le monde est petit, ça s'applique à Lucie, sa conjointe, et à Michel. L'arrière-grand-mère de Lucie était une très bonne amie de la grand-maman de Michel. C'était écrit dans les étoiles que ces deux âmes se rencontreraient un jour...

On a vu plus tôt à quel point Michel était apprécié de ceux et celles avec qui il a travaillé. Il était un chef. Il savait dire les choses sans blesser, ce qui ne l'empêchait pas d'agacer joyeusement son père parce que celui-ci encourageait... les Nordiques de Québec !

Par contre, Michel excusait le choix de Bruno avec l'équation suivante : puisqu'il ne connaît rien au hockey, il prend pour les Nordiques...

Plus jeune, Michel pouvait pleurer quand le Canadien perdait. On comprendra que plus vieux, après la conquête de la Coupe Stanley de 1993, sa passion pour le sport se soit tournée vers le football... Sinon, que de larmes il aurait versées dans les années qui ont suivi...

Quand je suis allé le voir en novembre dernier, il voulait que l'on parle des Patriotes... Je lui ai dit : ah, oui, Louis-Joseph Papineau.

Et il y a eu comme un voile qui a passé dans son regard. Je pense qu'il cherchait dans sa mémoire un joueur du nom de Papineau et quel numéro il pouvait bien porter. Je l'ai aidé et je lui ai dit : Ben, oui, Papineau, 37...

Je ne savais pas trop sur quel terrain il voulait m'entraîner... C'était sur le terrain de football, celui des Patriotes de la Nouvelle-Angleterre, son équipe favorite de la Ligue nationale de football.

Michel vouait une grande passion à ses Patriotes. La présence du chandail de cette équipe dans sa tombe n'y est pas étrangère.

Les Patriotes jouent demain, eux qui sont en route pour le Super Bowl. Oui, Michel y sera, avec les meilleurs sièges de la maison.

Avec l'apparition de son cancer en juin 2008, Michel a accepté son sort, même en découvrant au fil du temps qu'il y avait une échéance fatale à court terme. Jamais il ne s'en est plaint. Il acceptait son destin avec sérénité et courage. À nous tous, il nous a servi une merveilleuse leçon de vie...

La famille tient d'ailleurs à exprimer ses remerciements les plus chaleureux et les plus sincères à l'endroit du personnel du CLSC et du docteur Alain Huppé. J'allais dire le docteur Alain Côté... Aucun lien avec le nom de celui dont le but refusé par Kerry Fraser était bon... Je sais que Michel ne serait pas d'accord avec moi.

Quand on se parlait de la mort qui l'attendait au détour, Michel se demandait si la vie se poursuivait après le décès du corps. Il se demandait également s'il y aurait du monde à ses funérailles.

Bien, Michel, mon cher cousin, cher fils, cher conjoint, cher petit frère, cher



Diplômé en marketing de l'Université de Sherbrooke en 1988, Michel a œuvré dans le commerce de détail durant toute sa carrière.

beau-frère, cher gendre, cher oncle, cher ami, cher collègue de travail, on te sait présent parmi nous. Vois autour de toi. Vois tous ces gens réunis en cette église, qui, chacun à leur façon, ne te disent pas adieu, mais au revoir et merci d'avoir fait partie de leurs vies.

Vite... Oui, Michel est parti trop vite pour ce grand voyage. Nous pouvons trouver un certain réconfort à l'idée que lorsque ce sera à notre tour de quitter ce monde, de partir pour le grand voyage, tu seras sur le quai pour nous y attendre. Souriant.

La grandeur et la valeur d'un Homme ne se résument pas au nombre d'années qu'il a vécues, mais au nombre





**BURTON, JOAN M.,
née Jensen Moody (1925-2010)**

Madame Joan Burton est décédée le dimanche, 28 novembre 2010, chez elle. Durant sa vie elle eut plusieurs emplois. Née le 29 août 1925 à Irwin, elle était la fille de Charles et Mary Jensen Moody. Lui survivent son mari, **William Burton***, de Bradley. Ils s'étaient mariés le 16 décembre 1945 à l'église catholique Ste-Rose-de-Lima de Kankakee. Elle laisse un fils, Scott Burton, de Bradley; une fille et un gendre, Susan et Alexander Sandra, d'Amana, Iowa; quatre petits-enfants et six arrière petits-enfants. L'ont précédée, ses parents, ses cinq frères, Robert, Bert, Frank, Charles et Gerald; et sa soeur, Verna Moody. Les funérailles ont eu lieu le 1^{er} décembre à l'église catholique St-Joseph de Bradley, suivit de l'enterrement au Cimetière All Saints à Bourbonnais.

***William Burton**, est le petit-fils de Phillip Joseph Kerouac (GFK 02732) et l'arrière petit-fils de Louis Godfroi Kerouac (GFK 00180).

GIRARD, LÉONCE (1930-2011)

Au CHSLD St-Apollinaire, le 5 janvier 2011, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Léonce Girard, époux de dame Jacqueline Boudreault. Il demeurait à St-Romuald. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Mireille (feu Jacques Landry), Claude (Hélène Labbé), André (Micheline Gagné), Jean, Louise (Marc Leveillé); ses petits-enfants: Anne-Marie (**Jean-François Kirouac**), Marc-Olivier (Laurie Delisle-Vézina), Sophie (Julien Charlesbois), Gabriel, Véronique (Dave Welsh) et Hubert; ses frères et soeurs: Jacques (Cécile Bilodeau), Jacqueline (feu Richard Hamel), feu Rolande (feu Gilles Levasseur), Jean-Louis (Thérèse Boily), Jean-Charles (feu Moïsette Lachance), Noël (Marcelle Tremblay),

IN MEMORIAM

Noëlla (Rosaire Tremblay), Herman (Jeannine Tremblay), Yvon , Louise (Denis Cholette), Jocelyne (Pierre Bourdeau), Pierrette (Claude Julien), Pauline (Normand Bilodeau), Carol, Réal (Fernande Veilleux); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Boudreault: Berthe, Réjeanne (Lévis St-Amant), Antoinette Villeneuve (feu Maurice) .

**GUENETTE, FAYE,
née Burton Fritz (1919-2010)**

Madame Faye Guenette, de Kankakee est décédée chez elle le 29 novembre 2010, à l'âge de 91 ans. Née le 5 juin 1919 à Irwin, elle était la fille de Theodore « Tip » Fritz et de Blanche Burton Fritz. **Faye est la petite-fille de Louis Alfred Burton (GFK 00204)**. Elle épousa Albert J. Guenette le 25 novembre 1937 à l'église Ste-Rose-de-Lima de Kankakee. Il décéda le 29 janvier 2000. Lui survivent, deux fils et leurs épouses: Michael A. et Lois Larsen Guenette, et Daniel et Valerie Guenette; cinq filles et leurs époux, Germaine et Roger Boudreau, Donna et Bob LaMotte, Tina et Rich Grise, Andrea et Dana Siefman, Michelle et Jim Kupczak; elle laisse aussi vingt-trois petits-enfants et quarante arrière petits-enfants; ainsi que deux soeurs et un beau-frère, Dolores Lazzara, Gretchen et Bill Roberts. L'ont précédée ses parents et ses deux frères, Merle Fritz et Everett Fritz. Les funérailles ont eu lieu en l'église catholique Ste-Rose-de-Lima de Kankakee le 4 décembre dernier, suivit de l'enterrement des cendres au Cimetière Mount Calvary.

**KEROACK, Anita C.,
née Mondor (1917-2010)**

Madame Anita C. Keroack est décédée le 16 novembre 2010 à l'Hôpital Kimball de Putnam, CT. Née le 3 octobre 1917 à Ballouville, CT, elle était la fille de feu Louis et Ella (née Allard) Mondor. Elle épousa James Keroack,



fils de Sylvester Keroack (GFK 00043)

le 26 octobre 1946. James est décédé en 1999. Durant de très longues années elle enseigna le piano et l'orgue. Elle fut organiste à l'église St. Ignatius de Rogers. Elle jouait aussi l'orgue à deux autres paroisses: pour les messes spéciales à l'église St-Joseph de Dayville et pour les mariages d'amis et de parents à l'église St. James de Danielson. Avec sa famille, elle travailla pour les bingos des paroisses St. Joseph et St. Anne de Dayville et Ballouville durant plusieurs années. Elle aimait aussi jouer au bowling et au golf. Elle laisse sa fille Diane Keroack de Danielson, plusieurs neveux et nièces et de nombreux cousins. Les funérailles furent célébrées le 19 novembre 2010 à l'église St. James de Danielson, CT, suivi de l'enterrement au Cimetière St. Joseph de Dayville.

KIROUAC, MICHEL (1966-2011)

À son domicile de Victoriaville, le 7 janvier 2011, est décédé à l'âge de 44 ans, M. Michel Kirouac (GFK 00723), conjoint de Mme Lucie Jutras. Il laisse dans le deuil outre sa conjointe, ses parents : M. Bruno Kirouac et Mme Gisèle Bergeron; ses frères et sa sœur : François époux de Francine Desrochers, Louise épouse de Denis Noël, Christian époux de Doris Côté et Daniel conjoint de Josée Sénéchal. Il laisse également dans le deuil sa belle-mère Mme Hélène Kirouac Jutras (GFK 00985), son beau-frère Mario Jutras conjoint de Chantal Marchand ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, autres parents et amis. Les funérailles ont été célébrées le 15 janvier 2011 en l'église St-Médard de Warwick. Les cendres seront inhumées ultérieurement.

**KIROUAC, MME JEANNE CANTIN
(1922-2010)**

Au CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska, Centre Christ-Roi, le 31 décembre 2010, est décédée à l'âge de 88 ans, Mme Jeanne Cantin, épouse de feu Roger Kirouac (GFK 00703). Les funérailles

ont eu lieu le 8 janvier 2011 à 13 h en la Cathédrale de Nicolet et l'inhumation au cimetière de Nicolet. Elle laisse dans le deuil sa fille, Nicole Kirouac ; son petit-fils, Jean-François Lupien (Isabelle Raymond); son arrière-petit-fils, Cédric Lupien; ses belles-sœurs : Monique Lambert-Cantin (feu Paul Cantin), Thérèse Lambert-Kirouac (feu Richard Kirouac) et Monique Kirouac (feu Marcel Bolduc); son beau-frère, Bruno Kirouac (Gisèle Bergeron); ses 2 filleul(e)s : André Cantin et France Kirouac.

KYROUAC, BERNARD C. (1922-2010)

Bernard C. Kyrouac (**GFK 00226**), est décédé paisiblement entouré de sa famille à l'âge de 88 ans, le 29 novembre 2010. Lui survive son épouse, Ellen Wang Kyrouac; sa fille, Diane (Ron) Falet et son fils, Dennis (Sharon) Kyrouac; il laisse six petits-enfants et quatre arrière petits-enfants, et son frère, Ronald Dale (Karen) Kyrouac. Il était un vétéran de la Deuxième Grande Guerre et fut un prisonnier de guerre. Il fut président de Associated Retail Stores. L'inhumation prévue aura lieu au Cimetière national Abraham Lincoln à Elwood.

LEGARÉ, PIERRETTE VEZINA (1927-2011)

À la Résidence St-Antoine de Québec, le 17 janvier 2011, à l'âge de 83 ans, est décédée dame Pierrette Vézina, épouse de feu monsieur Raymond Légaré. Elle laisse dans le deuil son fils Gilles; ses sœurs: Jacqueline (feu Roger Matte), Charlotte (Lucien Laperrière) et Liliane (**Claude Kirouac, GFK 01833**); ses belles-sœurs: Cécile Sylvain (feu René Vézina), Alda Légaré (feu Joseph Lacasse) ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

L'HEUREUX, YVAN (1952-2011)

À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 21 janvier 2011, à l'âge de 58 ans, est décédé Yvan L'Heureux, fils de feu Gérard L'Heureux et de feu Hélène Bolduc, époux de dame Carole Paquet. Le service religieux a été célébré le 29 janvier 2011 en l'église St-Rodrigue, Québec.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Andrée (Jérôme Têtu) et Dominique (Bernard Plante); ses petits-enfants Zachary et Alexia; ses frères et sœurs: Rénald (**Gaétane Kirouac, fille d'Alexandre Kirouac, GFK 00654**), Ghislaine (feu Guy St-Pierre; son compagnon Dominic Duchesne); Noël (Lise Blais), Émile (Sylvie Lapointe); feu Danielle (René Giroux) et Marie (Laurent Blanchet); ses beaux-frères et belles-sœurs: André (Lise Renaud), Marthe (Daniel Lyonnais), feu Louise (Yves Fortier) et Johanne (Yves Bernard); ses trois filleules: Josée St-Pierre, Sandra L'Heureux et Catherine Bernard.

MINIER, YVETTE (1915-2010)

Le 23 décembre 2010, est décédée à l'Hopital d'Alma, à l'âge de 95 ans et 2 mois, Mme Yvette Minier, fille de feu Ernest Minier et de feu dame Hélène Tremblay, épouse de feu Joseph-Henri Lavoie. Les funérailles ont eu lieu le 27 décembre 2010 à l'église de St-Bruno et la dépouille sera inhumée au cimetière paroissial d'Hébertville. Elle laisse dans le deuil ses enfants: feu Carmen Lavoie (Jean-Marc Dechêne), Patrick Lavoie (Dolores Juair), Lucille Lavoie (**Bertrand KIROUAK, GFK 02457**), feu Léopold Lavoie (feu Thérèse Cantin) et feu Fernand Lavoie (feu Brigitte Girard); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants et autres parents.

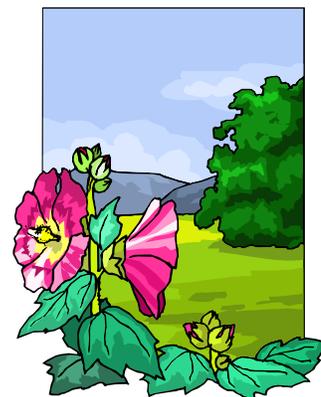
O'CONNOR, Florence P., née Guimond (1922-2010)

Madame O'Connor est décédée le 11 janvier 2011, à l'Hôpital Provena de Kankakee, à l'âge de 88 ans. Les funérailles eurent lieu le 14 janvier à l'église catholique St-Martin-de-Tours à Kankakee, suivit de l'enterrement au Cimetière St. James à Irwin. Florence, née le 19 octobre 1922, à Manteno, était la fille de Homer et **Hattie, née Kerouac, Guimond (GFK 02735)**. Elle épousa Francis R. O'Connor le 5 juin 1943 à l'église Ste-Rose-de-Lima de Kankakee. Il décéda le 20 septembre 2007. Elle a travaillé pour Redwood Inn et l'usine David Bradley. Lui survivent trois filles et leurs époux: Judith Ann et Wayne Coplea, Eileen et Dan Boudreau, Donna et Ken ;

une bru, Tammie O'Connor; huit petits-enfants et onze arrière petits-enfants; ainsi qu'un frère et son épouse, Robert et Marge Guimond. L'ont précédé, ses parents ainsi qu'un fils, Mark; et deux petits-enfants bébés.

TOUPIN, YVON (1932-2011)

À l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 28 janvier 2011, est décédé à l'âge de 78 ans, M. Yvon Toupin, époux de Raymond Bergeron. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils : Patrice Toupin, conjoint de Caroline Beaulac, ses petits-enfants : Antoine et Mathieu, ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Bergeron: Jeannette épouse de Marc Nadeau, **Gisèle épouse de Bruno Kirouac (GFK 00714)**, Jocelyne, Jean-Claude, Rita épouse de feu Roland Bergeron, Étienne épouse de feu Paul Bergeron. Il laisse également dans le deuil ses neveux et nièces des familles Toupin et Bergeron, ainsi que plusieurs autres parents et amis. Les funérailles ont eu lieu le 5 février 2011 à l'église Saint-Christophe d'Arthabaska.



**NOS PLUS SINCÈRES
CONDOLÉANCES
AUX FAMILLES
ÉPROUVÉES**

GÉNÉALOGIE / ET PAGE DU LECTEUR

La base de données généalogiques informatisées de l'Association contient un certain nombre de personnes pour lesquelles les noms des conjoints ou des parents de ceux-ci nous sont inconnus, incomplets ou absents. Les réponses aux questions posées nous permettront de compléter les données.

Vous êtes aussi invité(e)s à consulter les Trésors antérieurs et à nous faire parvenir les réponses aux questions qui figurent dans la Page du lecteur. Elles feront l'objet d'une publication dans ces pages

Merci

François Kirouac

ERRATUM

Dans *Le Trésor* numéro 102, à la question **numéro 327**, on devrait lire : Quel est le nom des parents de Philip Wolf, conjoint de Tamara Swanson née à Chicago le 12 avril 1958 au lieu de mariés à Chicago le 12 avril 1958. Philip Wolf quant à lui est né le 16 mars 1951.

NOUVELLES QUESTIONS

Question 328

Quel est le nom des parents de Bret Swanson, époux Nicki Chambers mariés à Chicago le 24 novembre 1956, fille de Jessie Kérouac? Quel serait aussi le nom du père de Nicki Chambers?

Question 329

Quel est le nom des parents de Charlotte Brown, conjointe de Kim Swanson, fils d'Edwin Swanson et de Jessie Kérouac ?

Question 330

Quel est le nom des parents de Sandra Banach, conjointe de David Kérouac marié le 1^{er} janvier 1980,

fils d'Edmond Kérouac et de Simonne Tremblay?

Question 331

Quel est le nom des parents de Valère Marquis, époux de Cécile Kirouac mariée le 4 juillet 1953 à Squatec, fille de Wilfrid Kirouac et de Régina Lévesque ?

Question 332

Quel est le nom des parents de Robert Kirouac, époux de Madeleine Lafleur mariée à Hull, QC, un 24 septembre, fille de Conrad Lafleur et de Liliane Duquette ?

Question 333

Quel est le nom des parents d'Alcide Fraser, époux d'Isabelle Lévesque mariée à Rivière-du-Loup le 1^{er} février 1939, fille d'Alfred Lévesque et d'Antoinette Kérouac ?

Question 334

Quel est le nom des parents de Jeanne Fraser, deuxième conjointe de Lucien Lévesque décédé à Montréal le 30 juin 1954, fils d'Alfred Lévesque et d'Antoinette Kérouac?

Question 335

Quel est le nom des parents de Louisa Laplante, première conjointe de Lucien Lévesque décédé à Montréal le 30 juin 1954, fils d'Alfred Lévesque et d'Antoinette Kérouac?

Question 336

Quel est le nom des parents de Laurinda Brière, conjointe de Joseph Sirois né le 22 décembre 1878 à La Pocatière et marié à Grand-Mère, fils de Joseph Sirois et de Justine Keroack dit Breton?

Question 337

Quel est le nom des parents de Joseph Potvin, époux de Marie Anna Sirois née le 16 mars 1880 à La Pocatière et mariée le 29 novembre 1934 au même endroit, fille de Joseph Sirois et de Justine Keroack dit Breton?

Envoyez-nous vos questions à caractère généalogique et nous chercherons à y répondre, puis nous publierons le tout dans *Le Trésor* suivant.

La rédaction

Question 338

Quel est le nom des parents d'Amélie Handfield, épouse de Gustave Sirois dont le mariage a eu lieu à Montréal, fils de Joseph Sirois et de Justine Keroack dit Breton?

Question 339

Quel est le nom des parents d'Hector Poulin, époux de Juliette Bérubé mariée le 2 septembre 1933 à Nashua, NH, États-Unis, fils d'Hilaire Poulin et de Georgiana Kérouac?

Question 340

Quel est le nom des parents d'Eugène Dionne, époux de Léonie Nepveu mariée à Nashua, NH, États-Unis, le 30 mai 1936, fille de Charles Edward Nepveu et de Blandine Kirouac?

Question 341

Quel est le nom des parents de Gilberte Vadeboncoeur, épouse de Sylvio Nepveu marié à Nashua, NH, États-Unis, le 4 juillet 1935, fils de Charles Edward Nepveu et de Blandine Kirouac?

Question 342

Quel est le nom des parents d'Emma Bérubé, première épouse d'Armand Nepveu marié à Nashua, NH, États-Unis, le 11 mai 1931, fils de Charles Edward Nepveu et de Blandine Kirouac?

Question 343

Quel est le nom des parents de Dorothee Laflamme, deuxième épouse d'Armand Nepveu marié à Nashua, NH, États-Unis, le 5 septembre 1959, fils de Charles Edward Nepveu et de Blandine Kirouac?

ASSOCIATION DES FAMILLES KIROUAC INC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

PRÉSIDENT

GÉNÉALOGIE ET ÉQUIPE DE PRODUCTION DE LA REVUE

François Kirouac (00715)
31, rue Laurentienne
Saint-Étienne-de-Lauzon
(Québec) G6J 1H8
Téléphone : (418) 831-4643

1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE

Céline Kirouac (00563)
1190, rue de Callières
Québec (Québec) G1S 2B4
Téléphone : (418) 527-9858

2^e VICE-PRÉSIDENTE

Nathalie Kirouac (01509)
1475, avenue Mailloux, apt. 1
Québec (Québec)
G1J 4Y9
Téléphone : (418) 661-3571

SECRÉTAIRE

POSTE VACANT

TRÉSORIER

René Kirouac (02241)
3782, Chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 1T5
Téléphone : (418) 653-2772

RESPONSABLE DE LA REVUE

Marie Kirouac (00840)
1039, rue Raoul-Blanchard
Québec (Québec) G1X 4L2
Téléphone (418) 871-6604

CONSEILLÈRE

Lucie Jasmin
10407, De Lorimier
Montréal (Québec) H2B 2J1
Téléphone : (514) 334-6144

RESPONSABLE DES RASSEMBLEMENTS

Mercédès Bolduc
140, Rue de la Victoire
Chicoutimi (Québec) G7G 2X7
Téléphone : (418) 549-0101

TRADUCTRICE ET ÉQUIPE DE PRODUCTION DE LA REVUE

Marie Lussier Timperley
127, chemin Schoolcraft
Mansonville-Potton (Québec) J0E 1X0
Téléphone (450) 292-4247

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

RÉGION 1, QUÉBEC-BEAUCE-APPALACHES

Marie Kirouac (00840)
1039, rue Raoul-Blanchard
Québec (Québec) G1X 4L2
Téléphone (418) 871-6604

RÉGION 2, MONTRÉAL, OUTAOUAIS, ABITIBI

Louis Kirouac (00327)
621A, Rue Notre-Dame
Le Gardeur (Québec) J5Z 2P7
Téléphone (450) 582-3715

RÉGION 3, CÔTE-DU-SUD, BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE ET PROVINCES ATLANTIQUES

Lucille Kirouac (01307)
123, Chemin Rivière-du-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Téléphone : (418) 259-7805

RÉGION 4, MAURICIE, BOIS-FRANCS-ESTRIE

Renaud Kirouac (00805)
9, rue Leblanc, C.P. 493
Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : (819) 358-2228

RÉGION 5, SAGUENAY, LAC-SAINT-JEAN

Mercédès Bolduc
140, Rue de la Victoire
Chicoutimi (Québec) G7G 2X7
Téléphone : (418) 549-0101

RÉGION 6, ONTARIO, PROVINCES DE L'OUEST ET CÔTE DU PACIFIQUE

Georges Kirouac (01663)
23, Maralbo Ave. E.
Winnipeg (Manitoba) R2M 1R3
Téléphone : (204) 256-0080

REGION 7, UNITED STATES OF AMERICA

EASTERN TIME ZONE

Mark Pattison
1221, Floral Street NW
Washington, DC 20012 USA
Telephone : (202) 829-9289

CENTRAL TIME ZONE

Greg Kyrouac (00239)
P. O. Box 481
Ashland, IL 62612-0481 USA
Telephone: (217) 476-3358

Notre devise

Fierté Dignité Intégrité



Fondation : 20 novembre 1978
Incorporation : 26 février 1986
*Membre de la Fédération
des familles- souches
du Québec inc. depuis 1983*

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner à l'adresse suivante :
Fédération des familles-souches du Québec inc.
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4C6
IMPRIMÉ—PRINTED PAPER SURFACE

*Alexandre
Le Bihan*

*Maurice Louis
Le Bris de Broach*

Alexandre Duchroach

ÉTIQUETTE ADRESSE

**ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION POUR 2011
VOIR EN PAGE 18**

**RASSEMBLEMENT ANNUEL 18 ET 19 JUIN
À KANKAKEE, Illinois, États-Unis**

**VISITE DU MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN
À SAINT-CONSTANT, QUÉBEC
DATE À VENIR**

Pour nous joindre ou être informé de nos activités

Siège social
3782, Chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
Canada G1W 1T5

Site Internet
www.genealogie.org/famille/kirouac
Courriel : afkirouacfa@hotmail.com
Webmestre : Pierre Kirouac

Responsable du recrutement :
René Kirouac
Téléphone : (418) 653-2772

SERVICE DE BULLETIN PAR COURRIEL

LE TRÉSOR EXPRESS

**Pour recevoir les bulletins d'information de l'Association des familles Kirouac inc.,
communiquez votre adresse courriel à:
afkirouacfa@hotmail.com**

C'EST GRATUIT